# Instructions: Questionnaire LCB/FT-P-C Prestataires de Services aux Sociétés et aux Trusts 2025

Le présent document fournit les définitions et les instructions permettant à une entité autorisée de remplir le questionnaire d'évaluation du risque en matière de LCB/FT-P-C.

Cinq onglets sont à remplir :

1) Risque lié au client ;
2) Risque lié aux produits services et opérations ;
3) Risque lié au canal de distribution ;
4) Contrôles et qualité des mesures d'atténuation du risque ;
5) Signataires.

Le questionnaire peut être soumis incomplet à condition que toutes les informations du dernier onglet soient fournies, avec mention de la raison de la soumission incomplète. Le fait de ne pas fournir des informations requises peut entraîner une surveillance renforcée ou d'autres mesures.

**Les points suivants s'appliquent à toutes les questions, sauf indication contraire :**

- Les réponses doivent inclure l'ensemble des produits ou des services offerts aux clients qui entrent dans le cadre du champ d'application de la réglementation LCB/FT-P-C en vigueur à Monaco.
- La période de déclaration s'étend du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.
- Les questions relatives au nombre de clients comprennent les clients actifs à la fin de la période de déclaration et les clients qui ont été actifs à un moment donné au cours de la période de déclaration.
- L'expression « clients uniques » signifie que, quand bien même un client aurait plusieurs comptes, il doit être néanmoins considéré comme un seul et même client.
- Les questions relatives au nombre ou à la valeur des transactions se rapportent aux activités réalisées au cours de la période de déclaration.
- Les questions liées au nombre ou à la valeur des transactions effectuées par et pour le compte de clients doivent saisir les cas où l'entité déclarante (1) prépare des transactions pour les clients et les cas où l'entité déclarante (2) effectue des transactions pour le compte de clients.
- Toutes les questions pour lesquelles les entités déclarantes devront fournir des valeurs monétaires nécessitent une réponse en EUR. Seules les questions portant sur la valeur sont indiquées par le symbole monétaire € dans le questionnaire.
- Pour toutes les questions nécessitant des réponses incluant une répartition par pays, les réponses doivent être conformes à la norme ISO 3166 ou se faire à l'aide de la fonction « Bulk-paste » en utilisant les noms des pays, ou les codes ISO 2-alpha, 3-alpha, ou numérique. Un lien vers les noms de pays et les codes acceptables est disponible par le biais de la fenêtre popup de la fonction « Bulk-paste ». Cette fenêtre est accessible pour les questions accompagnées du symbole ⓘ.
- Si la nationalité, la résidence ou toute autre répartition demandée est inconnue, veuillez sélectionner « Inconnu » dans la liste déroulante.
- Pour les questions relatives aux types d'entité juridique/de profession et aux types de classification des entreprises, les systèmes de codes INS ou NACE peuvent être utilisés, ou des systèmes de codes équivalents. Pour les questions relatives aux types de classification, mais non spécifiées par le système de classification sectorielle de l'entité, veuillez-vous référer aux pratiques sectorielles en vigueur.
- Les réponses fournies dans l'enquête doivent concerner uniquement l'entité déclarante et ne doivent inclure aucun total de groupe.

- Si les données ne sont pas disponibles, veuillez ne pas entrer « 0 », laissez ce champ vide et indiquez la raison pour laquelle elles sont incomplètes. N'entrez « 0 » que lorsqu'il n'y a aucune activité de cette nature.

# Sommaire

**Glossaire** ..... **6**

**Instructions, Inherent Risk** ..... **10**

1 Risque lié au client ..... 10

1.1 Actif dans la période de déclaration ..... 10

1.2 Récapitulatif des clients ..... 10

1.3 Récapitulatif des comptes ..... 11

1.4 Bénéficiaires effectifs ..... 12

1.5 Actifs sous gestion ..... 13

1.6 Distinction des types de clients ..... 13

1.7 Clients – Personnes physiques ..... 15

1.8 Clients – Personnes Morales ..... 15

1.9 Clients - Trusts ..... 16

1.10 Clients – Associations ..... 16

1.11 Clients – Autres constructions juridiques ..... 16

1.12 Particuliers fortunés (HNWI) et particuliers très fortunés (UHNWI) ..... 17

1.13 Personnes politiquement exposées (PPE) ..... 18

1.14 Nationalités secondaires ..... 19

1.15 Avocats et autres professions juridiques ..... 20

1.16 Comptables et auditeurs ..... 20

1.17 Actionnaires ou administrateurs agissant pour le compte d'une autre personne ..... 20

1.18 Émetteurs, utilisateurs ou fournisseurs d'actions au porteur ou d'autres instruments au porteur ..... 20

1.19 Agents Immobiliers ..... 20

1.20 NMPPP ..... 20

1.21 Prestataires de services aux trusts et aux sociétés ..... 20

1.22 Multi-Family Offices ..... 20

1.23 Structures de propriété plus complexes ..... 21

1.24 Sociétés caractérisées par une forte utilisation d'espèces ..... 21

1.25 Cartes Prépayées ..... 21

1.26 Art and Antiquités ..... 21

1.27 Import-Export ..... 21

1.28 Biens de grande valeur ..... 21

1.29 OBNL ..... 21

1.30 Casinos / Jeux d'argent ..... 22

1.31 Bâtiment / développement immobilier ..... 22

1.32 Industries extractives (ex. industrie du pétrole et du gaz) ..... 22

1.33 PSAV ..... 22
1.34 Défense / Armes ..... 23
1.35 Activités liées à la navigation de plaisance ..... 24
1.36 Agents et intermédiaires sportifs ..... 24
1.37 Gestion de fonds ..... 24
1.38 Société holding ..... 24
1.39 Commissaires-priseurs ..... 24
1.40 Concessionnaires de véhicules automobiles ..... 24
1.41 Gouvernement et du secteur public ..... 24
1.42 Vente d'avions ou l'affrètement de jets privés ..... 24
1.43 Transport ..... 25
1.44 Retours et commentaires ..... 25
2 Risque lié aux produits, services et opérations ..... 25
2.1 Paiements pour le compte des clients - Chèques ..... 25
2.2 Paiements pour le compte des clients - Transferts électroniques ..... 26
2.3 Paiements pour le compte des clients - Espèces ..... 27
2.4 Paiements pour le compte des clients - D'autres types de paiement ..... 28
2.5 Paiements pour le compte des clients - Récapitulatif ..... 29
2.6 Monnaies virtuelles ..... 29
2.7 Structures gérées ou administrées ..... 29
2.8 Structures gérées ou administrées ..... 30
2.9 Gérer ou administrer des sociétés civiles ..... 30
2.10 Gérer ou administrer des sociétés commerciales monégasques ..... 30
2.11 Gérer ou administrer des sociétés commerciales ..... 30
2.12 Gérer ou administrer des sociétés patrimoniales étrangères ..... 31
2.13 Gérer ou administrer des Trust ..... 31
2.14 Gérer ou administrer des sociétés holding ..... 32
2.15 Gérer ou administrer d'autres entités juridiques ..... 32
2.16 Manage or Administer Other Structures ..... 32
2.17 Comptabilité ..... 33
2.18 Signature du compte bancaire ..... 33
2.19 Retours et commentaires ..... 33
3 Risques liés au canal de distribution ..... 33
3.1 Identification ..... 33
3.2 Entrée en relation ..... 34
3.3 Structure ..... 36
3.4 Finances de l'entité ..... 37
3.5 Relations clients rejetées ..... 37

3.6 Opérations rejetées ou bloquées ..... 37
3.7 Relations clients résiliées ..... 37
3.8 Commentaires et retours ..... 37
**Instructions, Controls ..... 39**
Contrôles ..... 39
1.1 Structure ..... 39
1.2 Politiques et procédures ..... 40
1.3 Gouvernance ..... 41
1.4 Conformité et violations ..... 43
1.5 Formation ..... 43
1.6 CDD – Mesures de vigilance ..... 45
1.7 Mesures de vigilance renforcée ..... 48
1.8 Évaluations des risques ..... 49
1.9 Audit / Contrôles ..... 50
1.10 Opérations en espèces ..... 50
1.11 Surveillance ..... 50
1.12 Conservation des informations ..... 51
1.13 Sanctions financières ciblées ..... 52
1.14 Personne politiquement exposée (PPE) ..... 54
1.15 Déclarations d'opérations suspectes ..... 55
1.16 Commentaires et retours ..... 56
**Instructions, Signatories ..... 57**
Signataires ..... 57

# Glossaire

| Termes | Définition |
|---|---|
| AMSF | L'Autorité Monégasque de Sécurité Financière (AMSF) est l'autorité centrale nationale chargée de recueillir, analyser et transmettre les informations en lien avec la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive, et la corruption. https://amsf.mc<br>(Auparavant SICCFIN) |
| Association | Aux fins de ce questionnaire, une association est une organisation librement constituée (groupe comptant des membres) et ayant acquis une personnalité juridique. Cela inclut le fait d'ouvrir un compte bancaire, de conclure des contrats, de comparaître devant les tribunaux, d'acheter des biens et de recevoir des dons. C.f. la loi monégasque n° 1.355 datée du 23/12/2008 pour les associations déclarées.<br><br>Les associations comprennent également les associations étrangères jouissant d'une capacité d'action similaire, notamment en ce qui concerne l'ouverture d'un compte bancaire. |
| BC/FT-P-C | Blanchiment de capitaux, financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive, et corruption |
| Bénéficiaire effectif | Le bénéficiaire effectif est défini dans l'article 21 de la<br>Loi n. 1.362 du 03/08/2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption<br>- la ou les personnes physiques qui, en dernier ressort, possèdent ou contrôlent le client ;<br>ou<br>- la ou les personnes physiques, pour lesquelles une opération est effectuée ou une activité est exercée ;<br>ou<br>- la ou les personnes physiques qui exercent en dernier lieu un contrôle effectif sur une personne morale ou une construction juridique. |
| Biens à double usage | Un bien à double usage désigne un bien, y compris un logiciel ou une technologie, susceptible d'avoir une utilisation tant civile que militaire. Cela inclut les biens pouvant contribuer à la conception, au développement, à la production ou à l'usage d'armes chimiques ou biologiques ou à leur livraison. Cela comprend tous les biens pouvant être utilisés à des fins non-explosives ou pouvant permettre la fabrication d'armes nucléaires ou tout autre dispositif nucléaire explosif. |
| CDD | Mesures de vigilance à l'égard de la clientèle (Customer Due Diligence) |
| Client | Le terme client désigne une personne physique ou une personne/entité morale avec laquelle l'entité déclarante entretient une relation d'affaires ou pour laquelle l'entité déclarante a effectué une transaction occasionnelle. Dans ce contexte, le terme « clients » fait référence à tous les clients existants avec lesquels l'entité a eu une relation d'affaires au cours de la période de déclaration, y compris les clients occasionnels (walk-in) et les clients qui ont bénéficié de services au cours de la période de déclaration. Sont désignés comme clients ceux qui ont bénéficié d'un produit ou d'un service entrant dans le champ d'application de la réglementation LCB/FT-P-C. |
| Client privé très fortuné (UHNWI) | Aux fins de ce questionnaire, le terme « client privé très fortuné » désignera toute personne physique dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 50 millions d'EUR. |
| Compte actif | Concerne uniquement les clients qui sont actifs pendant la période de déclaration ou qui ont été actifs à un moment donné pendant la période de déclaration. |

| Termes | Définition |
|---|---|
| Construction juridique | Relation établie au moyen d'un contrat entre deux ou plusieurs parties qui n'entraîne pas la création d'une personnalité juridique comme les trusts ou autre constructions similaires. Parmi les exemples de constructions similaires (aux fins de la LCB/FT-P-C) on compte la fiducie, le treuhand et le fidéicommis. |
| Correspondance bancaire | La correspondance bancaire désigne la fourniture de services bancaires par une banque en tant que « correspondant » à une autre banque en tant que « client », y compris la mise à disposition d'un compte courant ou d'un autre compte de passif et la fourniture des services qui y sont liés, tels que la gestion de trésorerie, les transferts internationaux de fonds, la compensation de chèques, les comptes « de passage » et les services de change. |
| CRF | Cellule de renseignement financier |
| DBT | Direction du Budget et du Trésor de Monaco |
| Gouvernement/secteur public | Le gouvernement/entité publique est une organisation ou un organisme fournissant des services au public au nom du gouvernement ou d'une autre entité publique. |
| Groupe de clients privés très fortunés (UHNW Group) | Aux fins de ce questionnaire, le terme « groupe de clients très fortunés » désignera un groupe de personnes physiques ayant des liens familiaux (ex : parent, enfant, époux, épouse, frère, sœur) dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 50 millions d'EUR. |
| Groupe de particuliers fortunés (HNW Group) | Aux fins de ce questionnaire, le terme « groupe de particuliers fortunés » désignera un groupe de personnes physiques ayant des liens familiaux (ex : parent, enfant, époux, épouse, frère, sœur) dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 5 millions d'EUR. |
| Haute direction | La haute direction désigne un dirigeant ou un employé qui a une connaissance suffisante de l'exposition de l'établissement au risque de BC/FT-P-C et qui a suffisamment d'ancienneté pour prendre des décisions affectant son exposition au risque, et qui ne doit pas nécessairement, dans tous les cas, être membre du conseil d'administration. |
| Haute direction | La haute direction désigne un dirigeant ou un employé qui a une connaissance suffisante de l'exposition de l'établissement au risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et qui a suffisamment d'ancienneté pour prendre des décisions affectant son exposition au risque, et qui ne doit pas nécessairement, dans tous les cas, être membre du conseil d'administration. |
| Institutions financières | On entend par « institution financière » toute personne physique ou morale qui exerce à titre professionnel une ou plusieurs des activités ou opérations suivantes pour ou au nom et pour le compte d'un client :<br>1. Acceptation de dépôts et autres fonds remboursables du public.<br>2. Octroi de prêts.<br>3. Crédit-bail financier.<br>4. Services de transfert de fonds ou de valeurs.<br>5. Émission et gestion de moyens de paiement (par exemple, cartes de crédit et de débit, chèques, chèques de voyage, mandats et traites bancaires, monnaie électronique).<br>6. Garanties et engagements financiers.<br>7. Opérations d'achat ou de vente :<br>(a) d'instruments du marché monétaire (chèques, effets, certificats de dépôt, produits dérivés, etc ;)<br>(b) d'opérations de change ;<br>(c) d'instruments de change, de taux d'intérêt et d'indices ;<br>(d) de valeurs mobilières ;<br>(e) d'opérations à terme sur marchandises. |

| Termes | Définition |
|---|---|
| | 8. Participation à des émissions de titres et la fourniture de services financiers liés à ces émissions.<br>9. Gestion de portefeuilles individuels et collectifs.<br>10. Conservation et administration de liquidités ou de titres liquides pour le compte de tiers.<br>11. Investir, administrer ou gérer de toute autre manière des fonds ou de l'argent pour le compte de tiers.<br>12. Souscription et placement d'assurances-vie et d'autres assurances liées aux investissements.<br>13. Opérations de change d'argent et de devises. |
| LCB/FT-P-C | Lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive, et la corruption |
| Nationalité principale | Aux fins de ce questionnaire, une personne ayant plusieurs nationalités doit être déclarée comme ayant une nationalité principale, qui doit être basée sur l'ordre suivant : nationalité du pays de naissance, nationalité du pays de résidence, autre nationalité. |
| NMPPP | Les négociants en métaux précieux et pierres précieuses |
| Non-résident | Aux fins du ce questionnaire, un non-résident est une personne physique qui n'est pas de nationalité monégasque et qui n'a pas de résidence à Monaco. |
| Opérations occasionnelles | Toute opération autre que celles effectuées dans le cadre d'une relation d'affaires établie. |
| Organisation à but non-lucratif (OBNL) | Le terme organisation à but non-lucratif (OBNL) désigne une personne morale, une construction ou une organisation dont l'activité principale consiste à collecter ou à distribuer des fonds à des fins charitables, religieuses, culturelles, éducatives, sociales ou fraternelles, ou pour la réalisation d'autres types de « bonnes œuvres ». |
| Particulier fortuné (HNWI) | Aux fins de ce questionnaire, le terme « particulier fortuné » (HNWI) désignera toute personne physique dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 5 millions d'EUR. |
| Personne morale | Le terme « personne morale » désigne toute entité qui n'est pas une personne physique et qui peut établir une relation client permanente avec une institution financière ou posséder des biens. Il peut s'agir de sociétés, d'organismes, de fondations, d'instituts, de partenariats, d'associations et d'autres entités similaires. |
| PPE<br>Personne politiquement exposée | Les PPE sont des individus qui sont ou ont été chargés, au niveau national ou à l'étranger, de fonctions publiques importantes, par exemple, des chefs d'État ou de gouvernement, des politiciens de haut rang, des hauts fonctionnaires du gouvernement, de la justice ou de l'armée, des cadres supérieurs de sociétés d'État, des responsables de partis politiques importants. |
| Prestataires de services aux trusts et aux sociétés | L'expression « prestataires de services aux trusts et aux sociétés » désigne toutes les personnes ou entreprises qui ne sont pas prises en compte ailleurs et qui fournissent l'un des services suivants à des tiers :<br>• Agir en tant qu'agent dans la création ou l'établissement de personnes morales.<br>• Agir en tant que directeur ou secrétaire d'une société, ou en tant qu'associé d'une personne morale, ou faire en sorte qu'une autre personne agisse en tant que tel.<br>• Fournir un siège social, une adresse professionnelle, une résidence, une adresse de correspondance ou une adresse administrative à une personne morale ou à une construction juridique.<br>• Effectuer un travail (ou équiper une autre personne pour qu'elle agisse) en tant que fiduciaire pour un trust direct ou exercer une fonction similaire en faveur d'une autre forme de construction juridique. |

| Termes | Définition |
|---|---|
| | • Agir ou faire en sorte qu'une autre personne agisse en tant qu'actionnaire désigné en faveur d'un tiers. |
| PSAV | Prestataire de services d'actifs virtuels. |
| Résident | Aux fins de ce questionnaire, le terme résident désigne toute personne physique monégasque ou légalement autorisée à vivre à Monaco. |
| Résidents étrangers | Aux fins de ce questionnaire, ce terme désignera tout ressortissant non monégasque qui réside à Monaco. |
| Ressortissant | Toute personne physique titulaire de la nationalité monégasque. |
| Service de transfert de fonds ou de valeurs | L'expression « service de transfert de fonds ou de valeurs » désigne un service financier qui consiste à accepter les espèces, les chèques ou tout autre instrument de paiement ou dépôt de valeur et à payer une somme équivalente en espèces ou sous toute autre forme à un bénéficiaire au moyen d'une communication, d'un message, d'un transfert ou d'un système de compensation auquel appartient le service de transfert de fonds ou de valeurs. |
| SICCFIN | Le Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN) est l'autorité centrale nationale chargée de recueillir, analyser et transmettre les informations en lien avec la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption.<br>**(maintenant AMSF)** |
| SFC | Sanctions financières ciblées |
| Société holding | Une société holding est un véhicule financier permettant de posséder et de contrôler d'autres actifs, tels que des biens immobiliers, des actions ou des sociétés. Le recours à une société holding crée une séparation juridique entre les actifs et les propriétaires. |
| Structure de propriété plus complexe | Aux fins de ce questionnaire, l'expression « structure de propriété plus complexe » fait référence à des clients pour lesquels l'entité déclarante rencontre des difficultés ou doit déployer des efforts accrus pour vérifier de manière indépendante l'identité du bénéficiaire effectif du client. Aux fins de ce questionnaire, les structures de propriété plus complexes sont des structures comportant trois niveaux de propriété ou plus entre le titulaire du compte et le bénéficiaire effectif, ou des structures comportant moins de trois niveaux de propriété mais dont il est difficile de vérifier le bénéficiaire effectif en raison de l'obscurité ou de l'obscurcissement, par exemple lorsque les informations ne sont pas accessibles au public, manquent de transparence, impliquent une société ou un trust étranger, nécessitent une coopération étrangère pour être vérifiées, ou lorsque le propriétaire enregistré est un professionnel (avocat, comptable, entreprise de services aux entreprises). |
| Types de paiement au nom des clients | Les paiements pour le compte de clients sont des transactions effectuées par l'entité déclarante à des tiers pour le compte de clients. Il peut s'agir, par exemple, de transactions fondées sur une procuration, par un signataire de compte ou une modalité similaire. |
| Types de paiement avec clients | Les paiements avec les clients sont des transactions effectuées entre l'entité déclarante et ses clients pour des produits ou des services offerts par l'entité, des transactions effectuées en personne et la collecte de dépôts. |

**Instructions, Inherent Risk**

| Q# | Texte de la question | Instructions |
|---|---|---|
| 1 Risque lié au client | | |
| 1.1 Actif dans la période de déclaration | | |
| Q1 | Au cours de la période de déclaration, avez-vous/votre entité fourni des produits ou des services, réalisé des revenus, participé ou mené des activités soumises aux dispositions de la loi n° 1.362 ? | cf. lien |
| Q2 | Veuillez préciser la raison pour laquelle aucune activité n'a été réalisée au cours de la période de déclaration. | Lorsque la réponse ci-dessus est non. |
| 1.2 Récapitulatif des clients | | |
| Q3 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui ont été actifs à un moment donné pendant la période de déclaration selon la nationalité principale du client, ou pays du siège social ou lieu d'incorporation. | En cas de bi-nationalité ou de pluri-nationalité, indiquer celle qui est la plus communément utilisée.<br><br>Si la nationalité est inconnue, veuillez sélectionner « Inconnu » dans la liste déroulante.<br><br>Pour les questions mentionnant un « client unique », veuillez tenir compte de ce qui suit :<br>• Si un même client effectue plusieurs opérations, il est considéré comme un seul client.<br>• Si l'entité fournit plusieurs services ou dispose de plusieurs contrats ou relations avec le même client, il est considéré comme un seul client.<br>Toute autre situation où le même client serait compté deux fois, veuillez considérer qu'il s'agit d'un seul client. |
| Q4 | *Nombre total de clients uniques* | **Calcul automatisé.** |
| Q5 | Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées pour le compte des clients pendant la période de déclaration. | Toutes les opérations qui sont matérialisées par un flux (entrant/ sortant) doivent être comptabilisées.<br><br>Exemple : Une contrepartie vous règle en **3 paiements distincts**, répartis sur deux années :<br>• Paiement n°1 → **réalisé en 2025**<br>• Paiement n°2 → **réalisé en 2025**<br>• Paiement n°3 → **réalisé en 2026**<br><br>**Seules les opérations réalisés pendant la période de déclaration sont à comptabiliser.**<br><br>**Période de déclaration 2025 :**<br>Nombre total d'opérations : **2.**<br><br>**Période déclaration 2026 :**<br>Nombre total d'opérations : **1.** |

| Q# | Texte de la question | Instructions |
|---|---|---|
| | | Aucune valeur monétaire ne doit être calculée, veuillez fournir uniquement le nombre d'opérations.<br><br>Cette valeur sera validée par rapport aux autres réponses fournies aux questions ultérieures concernant le nombre d'opérations effectuées avec des personnes physiques, des personnes morales, des fiducies et d'autres constructions juridiques, qui s'excluent mutuellement. |
| Q6 | Veuillez indiquer la valeur totale des paiements pour le compte des clients (entrants et sortants) pendant la période de déclaration. | Veuillez indiquer le montant de l'ensemble des flux financiers entre l'entité et le client. Toutes les opérations qui sont matérialisées par un flux (entrant/ sortant) doivent être comptabilisées.<br><br>Exemple : Une contrepartie vous règle un montant total de **100 000 €**.<br>Le client règle en **3 paiements distincts**, répartis sur deux années :<br><br>• Paiement n°1 : 40 000 € → **réalisé en 2025**<br>• Paiement n°2 : 30 000 € → **réalisé en 2025**<br>• Paiement n°3 : 30 000 € → **réalisé en 2026**<br><br>**Seuls les paiements réalisés pendant la période de déclaration sont à comptabiliser.**<br><br>**Période de déclaration 2025 :**<br>Valeur totale des paiements : **70 000 €**<br><br>**Période déclaration 2026 :**<br>Valeur totale des paiements : **30 000 €**<br><br>Cette valeur sera validée par rapport aux autres réponses fournies à des questions ultérieures concernant le nombre d'opérations effectuées par des personnes physiques, des personnes morales, des trusts et d'autres constructions juridiques. Les réponses s'excluent mutuellement. |
| 1.3 Récapitulatif des comptes | | |
| Q7 | Avez-vous pour clients des personnes morales ou des constructions juridiques qui n'ont pas de compte bancaire ? | |
| Q8 | Combien avez-vous de clients étrangers qui sont des personnes morales ou des constructions juridiques qui n'ont pas de compte bancaire, ventilés par type de client ? | |

| Q# | Texte de la question | Instructions |
|---|---|---|
| Q9 | Combien avez-vous de clients nationaux qui sont des personnes morales ou des constructions juridiques qui n'ont pas de compte bancaire, ventilés par type de client ? | |
| Q10 | Veuillez décrire la raison pour chaque cas de client n'ayant pas de compte bancaire. Veuillez identifier le type de client pour chaque cas. | |
| Q11 | Savez-vous si des entités clientes n'ont pas de compte bancaire à Monaco ? | |
| Q12 | Combien de clients n'ont pas de compte bancaire à Monaco, ventilés par pays où le compte est situé ? | |
| | 1.4 Bénéficiaires effectifs | |
| Q13 | Votre entité enregistre-t-elle des informations relatives aux bénéficiaires effectifs ? | Les informations relatives aux bénéficiaires effectifs : données d'identification, adresses, etc. |
| Q14 | Quelles sont les conditions qui font que votre entité enregistre les informations relatives aux bénéficiaires effectifs ? | |
| Q15 | Veuillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs uniques qui ont été actifs à un moment donné pendant la période de déclaration. | La notion complète de bénéficiaire effectif est visée à l'article 14 de l'OS n°2.318 modifiée, qui peuvent être identifiés par :<br><br>• Leur contrôle direct ou indirect (par tout autre moyen [que par la détention de capital ou de droit de vote, c'est-à-dire], un pouvoir de contrôle sur le capital ou sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de la société ou sur l'assemblée générale de ses associés ou de la personne physique) ;<br><br>• Le représentant de la société lorsqu'aucune personne physique n'a pu être identifié selon les critères prévus par avant (a) le ou les gérants des SNC, des SCS, des SARL, des CSA et des sociétés civiles ; b) l'administrateur délégué ou le directeur général des sociétés anonymes ; c) le syndic nommé dans le cadre d'une procédure judiciaire de cessation des paiements, de règlement judiciaire ou de liquidation des biens).<br><br>• Leur détention directe ou indirecte (au moins 25 % du capital ou des droits de vote de la personne morale).<br><br>Cette valeur sera validée par rapport aux autres réponses fournies à des questions ultérieures concernant les bénéficiaires effectifs. |
| Q16 | Votre entité peut-elle distinguer la nationalité du bénéficiaire effectif des clients ? | Indiquer si oui ou non, votre entité est en mesure de réaliser la distinction. |
| Q17 | Fournir la répartition en pourcentage des principales nationalités des bénéficiaires effectifs. | Veuillez indiquer la répartition en pourcentage des nationalités principales des bénéficiaires effectifs de |

| Q# | Texte de la question | Instructions |
|---|---|---|
| | | tous les clients, y compris les bénéficiaires effectifs ayant différents pourcentages de propriété, ceux qui exercent un contrôle direct ou indirect et ceux qui représentent une personne morale. |
| Q18 | Veuillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs exerçant un contrôle direct ou indirect sur le compte d'une personne morale, ventilé par nationalité principale. | Il s'agit de ventiler les bénéficiaires effectifs par catégorie d'une part puis par nationalité.<br><br>Trois questions regroupent ainsi la notion complète de bénéficiaire effectif, au regard de l'article 14 de l'OS n°2.318 modifiée, qui peuvent être identifiés selon les modalités susvisées.<br><br>Ici, il convient d'indiquer le nombre de bénéficiaires effectifs qui ont ce statut de par leur contrôle direct ou indirect (par tout autre moyen [que par la détention de capital ou de droit de vote, c'est-à-dire], un pouvoir de contrôle sur le capital ou sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de la société ou sur l'assemblée générale de ses associés ou de la personne physique).<br><br>Ce nombre doit être ventilé par nationalité.<br><br>Si la nationalité est inconnue, veuillez sélectionner « Inconnu » dans la liste déroulante. |
| Q19 | Veuillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs qui sont des représentant une personne morale, ventilé par nationalité principale. | |
| Q20 | Votre entité peut-elle distinguer les bénéficiaires effectifs qui détiennent 25 % ou plus ? | |
| Q21 | Veuillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs des clients ventilé par nationalité primaire du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs qui détiennent 25% ou plus. | |
| Q22 | Votre entité enregistre-t-elle la résidence pour les bénéficiaires effectifs détenant une participation de 25 % ou plus ? | Indiquer si oui ou non, votre entité enregistre leur lieu de résidence. |
| Q23 | Veuillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs qui sont des résidents étrangers, par nationalité principale du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs qui détiennent 25% ou plus. | |
| Q24 | Veuillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs qui sont des non-résidents, par nationalité principale du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs détenant 25% ou plus. | |
| 1.5 Actifs sous gestion | | |
| Q25 | Veuillez indiquer la valeur totale (en EUR) des actifs sous gestion pour les clients. | Il convient d'utiliser le montant correspondant à la fin de la période de déclaration. |
| 1.6 Distinction des types de clients | | |
| Que vous ayez ou non de tels clients, votre entité identifie-t-elle et enregistre-t-elle le type de clients lorsqu'il s'agit de: | | |
| Q26 | trusts ? | Indiquer si oui ou non, votre entité est en mesure d'identifier et d'enregistrer les informations sur les |
| Q27 | Associations ? | |

| Q# | Texte de la question | Instructions |
|---|---|---|
| Q28 | d'autres constructions juridiques non mentionnées ci-dessus ? | types de clients visés par-après (trusts, associations, autres constructions juridiques, HNWI).<br><br>Cette question vise à déterminer ce que votre entité est en mesure de faire, que vous ayez actuellement de tels clients ou non. |
| Q29 | HNWI ? | |
| Q30 | avocats ou exercent d'autres professions juridiques ? | |
| Q31 | comptables et des auditeurs ? | |
| Q32 | actionnaires/administrateurs agissant pour le compte d'une autre personne ? | |
| Q33 | émetteurs, des utilisateurs ou des fournisseurs d'actions au porteur ou d'autres instruments au porteur ? | |
| Q34 | agents immobiliers ? | |
| Q35 | négociants en métaux précieux et en pierres précieuses ? | |
| Q36 | prestataires de services aux sociétés et trusts ? | |
| Q37 | Multi-Family Offices ? | |
| Q38 | structures de propriété plus complexes ? | |
| Q39 | Entreprises utilisant fréquemment les espèces (bars, restaurants) ? | |
| Q40 | fournissent ou acceptent des paiements à partir de cartes prépayées anonymes / cartes avec un seuil élevé de CDD (devoir de vigilance relatif à la clientèle) ? | |
| Q41 | impliqués dans l'art et les antiquités ? | |
| Q42 | impliqués dans l'import-export ? | |
| Q43 | impliqués dans le commerce de biens de grande valeur ? | |
| Q44 | organisations à but non lucratif ? | |
| Q45 | impliqués dans les casinos/jeux de hasard (y compris les clients qui sont des casinos en ligne) ? | |
| Q46 | impliqués dans la construction / le développement immobilier ? | |
| Q47 | impliqués dans les industries extractives (par exemple, le pétrole et le gaz) ? | |
| Q48 | PSAV (prestataires de services d'actifs virtuels) qui fournissent d'autres services ? | |
| Q49 | impliqués dans le secteur de la défense/des armes, y compris les biens à double usage destinés à la prolifération des armes de destruction massive (ADM) ? | |
| Q50 | impliqués dans des activités liées à la navigation de plaisance ? | |
| Q51 | agents ou des intermédiaires sportifs ? | |
| Q52 | impliqués dans la gestion de fonds ? | |
| Q53 | société holding ? | |
| Q54 | commissaires-priseurs ? | |
| Q55 | concessionnaires de véhicules automobiles ? | |
| Q56 | du gouvernement et du secteur public ? | |
| Q57 | impliqués dans la vente d'avions ou l'affrètement de jets privés ? | |

| Q# | Texte de la question | Instructions |
|---|---|---|
| Q58 | impliqués dans le transport ? | |
| | 1.7 Clients – Personnes physiques | |
| Q59 | Votre entité a-t-elle des clients qui sont des personnes physiques ? | |
| Q60 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des personnes physiques (individus), classés selon la nationalité principale du client (y compris les nationaux). | Si une personne physique (individu) agit pour le compte d'une personne morale ou d'une construction, cette personne **ne doit pas** être comptée comme une personne physique.<br><br>Si vous avez 2 clients au total, vous devez retrouver 2 clients, même si la répartition est différente.<br><br>Exemple :<br>• Personne physique ventilée par nationalité : 2 clients → 1 Suisse, 1 Japonais<br>• Personne physique ventilée par résidence : 2 clients → 2 résidents à Monaco<br><br>Le nombre total reste identique : 2 clients. |
| Q61 | *Nombre total de clients uniques qui sont des personnes physiques.* | **Calcul automatisé.** |
| Q62 | Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées pour le compte des clients qui sont des personnes physiques. | |
| Q63 | Veuillez indiquer la valeur totale des paiements pour le compte des clients qui sont des personnes physiques, entrants et sortants. | |
| | 1.8 Clients – Personnes Morales | |
| Q64 | Votre entité a-t-elle des clients qui sont des personnes morales ? | |
| Q65 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des personnes morales, selon le pays du siège social ou lieu d'incorporation. | |
| Q66 | Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées pour le compte des clients qui sont des personnes morales. | |
| Q67 | Veuillez indiquer la valeur totale des paiements pour le compte des clients qui sont des personnes morales, à la fois entrants et sortants. | |
| Q68 | Votre entité distingue-t-elle si les clients sont des personnes morales monégasques et le type de personne morale ? | • Société à responsabilité limitée SARL<br>• Société en commandite simple SCS<br>• Société en nom collectif SNC<br>• Société anonyme monégasque SAM<br>• Société en commandite par actions SCA<br>• Société civile immobilière SCI<br>• Société civile particulière SCP<br>• Fondation monégasque<br>• Associations monégasques<br>• Groupement d'intérêt économique GIE<br>• Domaine Privé de l'Etat Monégasque |

| Q# | Texte de la question | Instructions |
|---|---|---|
| | | • Trusts<br>• Autres SC (sociétés civiles)<br>• Autres sociétés commerciales<br>• Autres arrangements juridiques<br>• Entreprise individuelle |
| Q69 | Veuillez indiquer le nombre de clients qui sont des personnes morales monégasques, ventilé par type. | |
| 1.9 Clients - Trusts | | |
| Q70 | Votre entité a-t-elle des clients qui sont des trusts ? | |
| Q71 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des trusts, ventilé par pays de création du trust. | |
| Q72 | Votre entité dispose-t-elle d'informations sur le nombre et la valeur de leurs transactions ? | |
| Q73 | Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées pour le compte des clients qui sont des trusts. | |
| Q74 | Veuillez indiquer la valeur totale des paiements pour le compte des clients qui sont des trusts (entrants et sortants). | |
| Q75 | Veuillez indiquer le nombre total de personnes physiques qui sont des trustees à titre professionnel, ventilé par nationalité primaire. | |
| Q76 | Veuillez indiquer le nombre total de personnes physiques qui sont des trustees à titre professionnel, ventilé par pays dans lequel le trust a été créé. | |
| 1.10 Clients – Associations | | |
| Q77 | Votre entité a-t-elle des clients qui sont des associations ? | |
| Q78 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des associations, ventilé par pays de création de l'association. | |
| Q79 | Votre entité dispose-t-elle d'informations sur le nombre et la valeur de leurs transactions ? | |
| Q80 | Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées pour le compte des clients qui sont des associations. | |
| Q81 | Veuillez indiquer la valeur totale des paiements (entrants et sortants) pour le compte des clients qui sont des associations. | |
| 1.11 Clients – Autres constructions juridiques | | |
| Q82 | Votre entité a-t-elle des clients qui constituent d'autres constructions juridiques ? | |
| Q83 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui constituent d'autres constructions juridiques, ventilé selon le pays d'établissement/de création. | |
| Q84 | Votre entité dispose-t-elle d'informations sur le nombre et la valeur de leurs transactions ? | |

| Q# | Texte de la question | Instructions |
|---|---|---|
| Q85 | Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées pour le compte des clients qui constituent d'autres constructions juridiques. | |
| Q86 | Veuillez indiquer la valeur totale des paiements pour le compte des clients qui constituent d'autres constructions juridiques (entrants et sortants). | |
| Q87 | Veuillez préciser le type d'autres constructions juridiques non mentionnées dans les questions précédentes que votre entité a comme clients. | |
| 1.12 Particuliers fortunés (HNWI) et particuliers très fortunés (UHNWI) | | |
| Q88 | Votre entité compte-t-elle parmi ses clients des particuliers fortunés (HNWI) ou des groupes fortunés (HNW Group) ou Bénéficiaires Effectifs (qui sont des HNWI) de Personnes Morales / Constructions Juridiques clientes ? | **HNWI : > 5 millions.**<br>UHNWI : > 50 millions.<br>Un UNHWI est nécessairement un HNWI.<br>Dans le STRIX, un UNHWI doit être comptabilisé à la fois dans la catégorie HNWI et UHNWI. |
| Q89 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des HNWI ou des individus appartenant à un HNW Group, répartis selon la nationalité principale de l'individu (y compris les clients nationaux). | |
| Q90 | Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées pour le compte des clients qui sont des HNWI ou des individus appartenant à un HNW Group. | |
| Q91 | Veuillez indiquer la valeur totale des paiements pour le compte des clients qui sont des HNWI ou des individus appartenant à un HNW Group, (entrants et sortants). | |
| Q92 | Veuillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires effectifs de personnes morales qui sont des particuliers fortunés (HNWI), ventilé par nationalité principale du HNWI. | |
| Q93 | Veuillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs de Trusts (clients) qui sont des particuliers fortunés (HNWI), ventilé par nationalité principale du HNWI. | |
| Q94 | Veuillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires effectifs de constructions juridiques (qui ne sont pas des trusts) qui sont des particuliers fortunés (HNWI), ventilé selon la nationalité primaire du HNWI. | |
| Q95 | Votre entité compte-t-elle parmi ses clients des particuliers très fortunés (UHNWI) ou des groupes de particuliers très fortunés (UHNW Group) ou Bénéficiaires Effectifs (qui sont des UHNWI) de Personnes Morales / Constructions Juridiques clientes ? | HNWI : > 5 millions.<br>**UHNWI : > 50 millions.**<br>Un UNHWI est nécessairement un HNWI.<br>Dans le STRIX, un UNHWI doit être comptabilisé à la fois dans la catégorie HNWI et UHNWI. |
| Q96 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des UHNWI ou des individus appartenant à un | |

| Q# | Texte de la question | Instructions |
|---|---|---|
| | UHNW Group, répartis selon la nationalité principale de l'individu (y compris les clients nationaux). | |
| Q97 | Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées pour le compte des clients qui sont des UHNWI ou des individus appartenant à un UHNW Group. | |
| Q98 | Veuillez indiquer la valeur totale des paiements pour le compte des clients qui sont des UHNWI ou des individus appartenant à un UHNW Group (entrants et sortants). | |
| Q99 | Veuillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires effectifs de personnes morales et qui sont des particuliers très fortunés (UHNWI), ventilé par nationalité primaire de l'UHNWI. | |
| Q100 | Veuillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires effectifs uniques de Trusts qui sont des particuliers très fortunés (UHNWI), ventilé selon la nationalité primaire de l'UHNWI. | |
| Q101 | Veuillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires effectifs de constructions juridiques (qui ne sont pas des trusts) qui sont des particuliers très fortunés (UHNWI), ventilé selon la nationalité primaire de l'UHNWI. | |
| 1.13 Personnes politiquement exposées (PPE) | | |
| Q102 | Votre entité compte-t-elle parmi ses clients des personnes politiquement exposées (PPE) ? | |
| Q103 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des PPE, ventilé selon la résidence de la PPE (y compris les clients nationaux). | |
| Q104 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des PPE, répartis selon la nationalité principale de l'individu (y compris les clients nationaux). | |
| Q105 | Combien de PPE étrangères ont leur résidence à Monaco, ventilées par nationalité primaire ? | |
| Q106 | Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées pour le compte des clients qui sont des PPE, tant nationaux qu'étrangers. | |
| Q107 | Veuillez indiquer la valeur totale des paiements pour le compte des clients qui sont des PPE (entrants et sortants). | |
| Q108 | Veuillez indiquer le nombre total de clients qui sont les bénéficiaires effectifs uniques de personnes morales/constructions juridiques et qui sont des PPE. Veuillez les classer selon la nationalité principale de la PPE. | Pour les besoins de cette question, on entend par "bénéficiaire effectif" toute personne physique qui possède ou exerce un contrôle final effectif sur un client, directement ou indirectement, ou la personne physique qui exerce un contrôle final effectif sur une personne morale ou une construction juridique. |

| Q# | Texte de la question | Instructions |
|---|---|---|
| | | L'expression « bénéficiaires effectifs uniques » signifie que, quand bien même une personne physique serait le bénéficiaire effectif de plusieurs personnes morales/constructions, elle ne doit néanmoins être considérée que comme un seul bénéficiaire effectif. |
| 1.14 Nationalités secondaires | | |
| Q109 | Pour les clients ayant deux ou plusieurs nationalités, votre entité enregistre-t-elle toutes les nationalités du client ? | |
| Q110 | Veuillez fournir le nombre total de nationalités secondaires des clients uniques qui sont des personnes physiques (individus), classés selon la(les) nationalité(s) secondaire(s) du client, le cas échéant (y compris les nationaux). | Compter la 2ème (ou plus) nationalité(s) d'un individu (par exemple, un individu ayant plus d'un passeport). Par exemple, un client unique ayant 3 nationalités (Royaume-Uni, Espagne et Russie) peut déclarer la nationalité britannique comme nationalité principale. La réponse à cette question serait alors 2 au total : 1 Espagne et 1 Russie.<br><br>Si l'existence d'une deuxième nationalité est connue mais que le pays en question est inconnu, veuillez sélectionner « Inconnu » dans la liste déroulante. |
| Q111 | Veuillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires des clients uniques qui sont des particuliers fortunés (HNWI) ou des individus appartenant à un groupe fortuné, ventilé par nationalité(s) secondaire(s) du client, le cas échéant, (y compris les clients nationaux). | |
| Q112 | Veuillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires des clients uniques qui sont des particuliers très fortunés (UHNWI) ou des personnes appartenant à un groupe très fortunés, ventilé par nationalité(s) secondaire(s) du client, le cas échéant, (y compris les clients nationaux). | |
| Q113 | Veuillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires des clients uniques qui sont des PPE, ventilé par nationalité(s) secondaire(s) de la PPE (y compris les clients nationaux). | |
| Q114 | Veuillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires du bénéficiaire effectif, par nationalité(s) secondaire(s) du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs détenant 25 % ou plus de propriété. | |
| Q115 | Veuillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires des clients bénéficiaires effectifs uniques de personnes morales/constructions juridiques qui sont des particuliers fortunés (HNWI), ventilé par nationalité(s) secondaire(s) du HNWI. | |
| Q116 | Veuillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires des clients bénéficiaires effectifs uniques de personnes morales/constructions juridiques qui | |

| Q# | Texte de la question | Instructions |
|---|---|---|
| | sont des particuliers très fortunés (UHNWI), ventilé par nationalité(s) secondaire(s) des UHNWI. | |
| Q117 | Veuillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires des clients bénéficiaires effectifs uniques de personnes morales/constructions juridiques qui sont des PPE, ventilé par nationalité(s) secondaire(s) de la PPE. | |
| 1.15 Avocats et autres professions juridiques | | |
| Q118 | Votre entité a-t-elle des clients qui sont des avocats ou qui exercent d'autres professions juridiques ? | |
| Q119 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des avocats ou qui exercent d'autres professions juridiques. | |
| 1.16 Comptables et auditeurs | | |
| Q120 | Votre entité a-t-elle des clients qui sont des comptables ou des auditeurs ? | |
| Q121 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des auditeurs/comptables. | |
| 1.17 Actionnaires ou administrateurs agissant pour le compte d'une autre personne | | |
| Q122 | Votre entité a-t-elle des clients qui sont des actionnaires ou administrateurs agissant pour le compte d'une autre personne ? | |
| Q123 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des nominees shareholders/administrateurs agissant pour le compte d'une autre personne. | |
| 1.18 Émetteurs, utilisateurs ou fournisseurs d'actions au porteur ou d'autres instruments au porteur | | |
| Q124 | Votre entité a-t-elle des clients qui sont émetteurs, utilisateurs ou fournisseurs d'actions au porteur ou d'autres instruments au porteur ? | |
| Q125 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont émetteurs, utilisateurs ou fournisseurs d'actions au porteur ou d'autres instruments au porteur. | |
| 1.19 Agents Immobiliers | | |
| Q126 | Votre entité a-t-elle des clients qui sont des agents immobiliers ? | |
| Q127 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des agents immobiliers. | |
| 1.20 NMPPP | | |
| Q128 | Votre entité a-t-elle des clients qui sont des NMPPP ? | |
| Q129 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des NMPPP. | |
| 1.21 Prestataires de services aux trusts et aux sociétés | | |
| Q130 | Votre entité a-t-elle des clients qui sont des prestataires de services aux trusts et aux sociétés ? | |
| Q131 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des prestataires de services aux trusts et aux sociétés. | |
| 1.22 Multi-Family Offices | | |

| Q# | Texte de la question | Instructions |
|---|---|---|
| Q132 | Votre entité a-t-elle des clients qui sont des Multi-Family Offices ? | |
| Q133 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des Multi-Family Offices. | |
| 1.23 Structures de propriété plus complexes | | |
| Q134 | Votre entité a-t-elle des clients qui sont des structures de propriété plus complexes ? | |
| Q135 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des structures de propriété plus complexes. | |
| 1.24 Sociétés caractérisées par une forte utilisation d'espèces | | |
| Q136 | Comment votre entité définit-elle une société caractérisée par une forte utilisation d'espèces ? | Telles que les bars ou les restaurants. |
| Q137 | Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans des sociétés caractérisées par une forte utilisation d'espèces ? | |
| Q138 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans des sociétés caractérisées par une forte utilisation d'espèces. | |
| 1.25 Cartes Prépayées | | |
| Q139 | Votre entité a-t-elle des clients qui fournissent ou qui acceptent des paiements à partir de cartes prépayées anonymes / cartes avec un seuil élevé de mesures de vigilance à l'égard de la clientèle ? | |
| Q140 | Veuillez indiquer le nombre total de clients monégasques qui fournissent ou qui acceptent des paiements à partir de cartes prépayées anonymes / cartes avec un seuil élevé de mesures de vigilance à l'égard de la clientèle. | |
| 1.26 Art and Antiquités | | |
| Q141 | Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans le marché de l'art et des antiquités ? | |
| Q142 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans le marché de l'art et des antiquités. | |
| 1.27 Import-Export | | |
| Q143 | Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans l'import-export ? | |
| Q144 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans l'import-export. | |
| 1.28 Biens de grande valeur | | |
| Q145 | Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans le commerce des biens de grande valeur ? | |
| Q146 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans le commerce des biens de grande valeur. | |
| 1.29 OBNL | | |
| Q147 | Votre entité a-t-elle des clients qui sont des OBNL ? | |
| Q148 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des OBNL. | |

| Q# | Texte de la question | Instructions |
|---|---|---|
| 1.30 Casinos / Jeux d'argent | | |
| Q149 | Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans un casino ou des jeux d'argent ? | |
| Q150 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans un casino ou des jeux d'argent. | |
| 1.31 Bâtiment / développement immobilier | | |
| Q151 | Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans le bâtiment ou le développement immobilier ? | |
| Q152 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans le bâtiment ou le développement immobilier. | |
| 1.32 Industries extractives (ex. industrie du pétrole et du gaz) | | |
| Q153 | Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans les industries extractives ? | |
| Q154 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans les industries extractives. | |
| 1.33 PSAV | | |
| Q155 | Votre entité a-t-elle des clients qui sont des PSAV ? | |
| Q156 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des PSAV. | |
| Q157 | Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées pour le compte des clients qui sont des PSAV. | |
| Q158 | Veuillez indiquer la valeur totale des paiements pour le compte des clients qui sont des PSAV (à la fois entrants et sortants). | |
| Q159 | Votre entité distingue-t-elle si des clients PSAV sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers) ? | Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers) |
| Q160 | Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers) ? | Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers) |
| Q161 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques PSAV qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers), ventilé par pays d'établissement. | Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers) |
| Q162 | Veuillez indiquer le nombre total de transactions effectuées pour le compte des clients PSAV qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers), entrants et sortants. | Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers) |
| Q163 | Veuillez indiquer la valeur totale des paiements pour le compte des clients PSAV qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers) (entrants et sortants). | Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers) |
| Q164 | Votre entité distingue-t-elle si les clients sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle ? | Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle |
| Q165 | Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle ? | Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle |

| Q# | Texte de la question | Instructions |
|---|---|---|
| Q166 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques PSAV qui sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle, ventilé par pays d'établissement. | Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle |
| Q167 | Veuillez indiquer le nombre total de transactions effectuées pour le compte des clients PSAV qui sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle (entrants et sortants). | Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle |
| Q168 | Veuillez indiquer la valeur totale des paiements pour le compte des clients PSAV qui sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle (entrants et sortants). | Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle |
| Q169 | Votre entité distingue-t-elle si des clients PSAV sont des prestataires de services liés aux ICO (offres publiques de jetons) ? | ICO |
| Q170 | Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui sont des services liés aux ICO (offre au public de jetons) ? | ICO |
| Q171 | Veuillez fournir le nombre total de clients uniques PSAV qui sont des services liés aux ICO (offre au public de jetons), ventilé par pays d'établissement. | ICO |
| Q172 | Veuillez indiquer le nombre total de transactions effectuées pour le compte des clients PSAV qui sont des prestataires de services liés aux ICO (offre au public de jetons) (entrants et sortants). | ICO |
| Q173 | Veuillez indiquer la valeur totale des paiements pour le compte des clients PSAV qui sont des prestataires de services liés aux ICO (offre au public de jetons) (entrants et sortants). | ICO |
| Q174 | Votre entité distingue t-elle si des clients PSAV fournissent d'autres services que ceux visés ci-dessus ? | VASP qui fournissent d'autres services |
| Q175 | Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui fournissent d'autres services ? | VASP qui fournissent d'autres services |
| Q176 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques PSAV qui fournissent d'autres services, ventilé par pays d'établissement. | VASP qui fournissent d'autres services |
| Q177 | Veuillez indiquer le nombre total de transactions effectuées pour le compte des clients PSAV qui fournissent d'autres services non mentionnés ci-dessus (entrants et sortants). | VASP qui fournissent d'autres services |
| Q178 | Veuillez indiquer la valeur totale des paiements pour le compte des clients PSAV qui fournissent d'autres services (entrants et sortants). | VASP qui fournissent d'autres services |
| Q179 | Veuillez préciser quels sont les autres services fournis par les clients PSAV qui ne sont pas mentionnés ci-dessus. | VASP qui fournissent d'autres services |
| 1.34 Défense / Armes | | |
| Q180 | Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans le secteur de la défense / des armes ? | L'entité déclarante devrait déclarer les clients impliqués dans le secteur de la défense/ des armes, y compris les biens à double usage susceptibles de participer à la prolifération des armes de destruction massive (ADM), auxquels elle fournit des produits ou |

| Q# | Texte de la question | Instructions |
|---|---|---|
| | | des services s'inscrivant dans le cadre de la réglementation LBC/FT en vigueur à Monaco. |
| Q181 | Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans le secteur de la défense / des armes. | |
| 1.35 Activités liées à la navigation de plaisance | | |
| Q182 | Votre entité a-t-elle des clients s'adonnant à des activités liées à la navigation de plaisance ? | |
| Q183 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui exercent une activité liée à la navigation de plaisance. | |
| 1.36 Agents et intermédiaires sportifs | | |
| Q184 | Votre entité a-t-elle des clients qui sont des agents ou des intermédiaires sportifs ? | |
| Q185 | Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des agents ou des intermédiaires sportifs. | |
| 1.37 Gestion de fonds | | |
| Q186 | Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans la gestion de fonds ? | |
| Q187 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans la gestion de fonds. | |
| 1.38 Société holding | | |
| Q188 | Votre entité a-t-elle des clients qui sont des sociétés holding ? | Il s'agit ici de déterminer si des clients détiennent des biens/actifs par le biais d'une société holding (qui détiendrait elle-même les parts/actions de la société qui détient juridiquement le bien/l'actif cible). |
| Q189 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des sociétés holding. | |
| 1.39 Commissaires-priseurs | | |
| Q190 | Votre entité a-t-elle des clients qui sont des commissaires-priseurs ? | |
| Q191 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont commissaires-priseurs. | |
| 1.40 Concessionnaires de véhicules automobiles | | |
| Q192 | Votre entité a-t-elle des clients qui sont des concessionnaires de véhicules automobiles ? | |
| Q193 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des concessionnaires de véhicules automobiles. | |
| 1.41 Gouvernement et du secteur public | | |
| Q194 | Votre entité a-t-elle des clients qui relèvent du gouvernement et du secteur public ? | |
| Q195 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui relèvent du gouvernement et du secteur public. | |
| 1.42 Vente d'avions ou l'affrètement de jets privés | | |

| Q# | Texte de la question | Instructions |
|---|---|---|
| Q196 | Votre entité a-t-elle des clients qui sont impliqués dans la vente d'avions ou l'affrètement de jets privés ? | |
| Q197 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont impliqués dans la vente d'avions ou l'affrètement de jets privés. | |
| 1.43 Transport | | |
| Q198 | Votre entité a-t-elle des clients qui sont impliqués dans le transport ? | |
| Q199 | Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont impliqués dans le transport. | |
| 1.44 Retours et commentaires | | |
| Q200 | Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de cette section ? | |
| Q201 | Prière de partager vos retours et vos commentaires au sujet de cette section. | |
| 2 Risque lié aux produits, services et opérations | | |
| 2.1 Paiements pour le compte des clients - Chèques | | |
| **Les questions de cette sous-catégorie portent sur les paiements effectués ou reçus par l'entité dans le cadre de la fourniture de ses produits ou services, lorsque l'entité réalise ou intervient dans des paiements pour le bénéfice des clients, y compris en cas d'implication indirecte de ces derniers (« pour le compte des clients »).** | | |
| Q202 | Votre entité accepte-t-elle ou effectue-t-elle des opérations par chèque pour leur compte des clients ? | Par exemple, les paiements effectués vers ou depuis les comptes de la personne représentée au moyen de chèques. |
| Q203 | Votre entité a-t-elle accepté ou effectué des opérations par chèque pour le compte des clients au cours de la période de déclaration ? | |
| Q204 | Prière d'indiquer le nombre total d'opérations effectuées par chèque (tant entrantes que sortantes) pour leur compte des clients ? | Exemple : Une contrepartie vous règle en **3 paiements distincts** répartis sur deux années :<br>• Paiement n°1 : 40 000 € en chèque → **réalisé en 2025**<br>• Paiement n°2 : 40 000 € en chèque → **réalisé en 2025**<br>• Paiement n°3 : 30 000 € en virement électronique → **réalisé en 2026**<br><br>**Seuls les opérations réalisées pendant la période de déclaration sont à comptabiliser.**<br><br>**Période de déclaration 2025 :**<br>Nombre total d'opérations par chèque : **2** |
| Q205 | Veuillez indiquer la valeur totale des paiements par chèque pour le compte des clients (entrants et sortants) au cours de la période de déclaration. | Exemple : Une contrepartie vous règle pour un montant total de 100 000 € en **3 paiements distincts**, répartis sur deux années :<br>• Paiement n°1 : 40 000 € en chèque → **réalisé en 2025** |

| Q# | Texte de la question | Instructions |
|---|---|---|
| | | • Paiement n°2 : 40 000 en chèque→ **réalisé en 2025**<br>• Paiement n°3 : 30 000 € en virement électronique → **réalisé en 2026**<br><br>**Seuls les paiements réalisés pendant la période de déclaration sont à comptabiliser.**<br><br>**Période de déclaration 2025 :**<br>Valeur totale des paiements par chèque : **80 000 €** |
| 2.2 Paiements pour le compte des clients - Transferts électroniques | | |
| Q206 | Votre entité accepte-t-elle ou effectue-t-elle des opérations par transfert électronique avec les clients ? | Les virements électroniques incluent les paiements provenant d'une forme électronique, tels que les virements électroniques, prestataire de service de paiement (PSP) (Pay Pal), les cartes de débit, les cartes de crédit, les paiements en monnaie virtuelle, etc. |
| Q207 | Votre entité a-t-elle accepté ou effectué des opérations par transfert électronique pour le compte des clients au cours de la période de déclaration ? | |
| Q208 | Prière d'indiquer le nombre total d'opérations par transfert électronique pour le compte des clients, tant entrantes que sortantes. | Exemple : Une contrepartie vous règle en **3 paiements distincts** répartis sur deux années :<br><br>• Paiement n°1 : 40 000 € en virement électronique → **réalisé en 2025**<br>• Paiement n°2 : 40 000 € en virement électronique → **réalisé en 2025**<br>• Paiement n°3 : 30 000 € en virement électronique → **réalisé en 2026**<br><br>**Seuls les opérations réalisées pendant la période de déclaration sont à comptabiliser.**<br><br>**Période de déclaration 2025 :**<br>Nombre total d'opérations par transfert électronique : **2**. |
| Q209 | Veuillez indiquer la valeur totale des paiements par transfert électronique pour le compte des clients (entrants et sortants) au cours de la période de déclaration. | Exemple : Une contrepartie vous règle un montant total de **100 000 €**.<br>Le client règle en **3 paiements distincts** :<br><br>• Paiement n°1 : 40 000 € en virement électronique → **réalisé en 2025**<br>• Paiement n°2 : 40 000 en virement électronique → **réalisé en 2025**<br>• Paiement n°3 : 30 000 € en virement électronique → **réalisé en 2026** |

| Q# | Texte de la question | Instructions |
|---|---|---|
| | | **Seuls les paiements réalisés pendant la période de déclaration sont à comptabiliser.**<br><br>**Période de déclaration 2025 :**<br>Valeur totale des paiements par transfert électronique : **80 000 €** |
| Q210 | Votre entité accepte-t-elle des transactions par carte de crédit pour le compte des clients ? | |
| Q211 | Votre entité a-t-elle accepté ou effectué des opérations par carte de crédit pour le compte des clients au cours de la période de déclaration ? | |
| Q212 | Parmi les transferts électroniques déclarés, veuillez indiquer le nombre total d'opérations effectuées par carte de crédit pour le compte des clients au cours de la période de déclaration. | |
| Q213 | *Nombre total d'opérations par transfert électronique* | Calcul automatisé. |
| Q214 | Veuillez indiquer la valeur totale des paiements par carte de crédit pour le compte des clients au cours de la période de déclaration. | |
| Q215 | *Valeur totale des paiements par transfert électronique* | Calcul automatisé. |
| 2.3 Paiements pour le compte des clients - Espèces | | |
| Q216 | Votre entité accepte-t-elle ou effectue-t-elle des opérations en espèces pour le compte des clients ? | |
| Q217 | Votre entité a-t-elle accepté ou effectué des opérations en espèces pour le compte des clients au cours de la période de déclaration ? | |
| Q218 | Veuillez fournir le nombre total d'opérations en espèces pour le compte des clients, au cours de la période de déclaration. | Exemple : Une contrepartie vous règle en **3 paiements distincts** répartis sur deux années :<br><br>• Paiement n°1 : 10 000 € en espèces → **réalisé en 2025**<br>• Paiement n°2 : 40 000 € en chèque → **réalisé en 2025**<br>• Paiement n°3 : 30 000 € en virement électronique → **réalisé en 2026**<br><br>**Seuls les opérations réalisées pendant la période de déclaration sont à comptabiliser.**<br><br>**Période de déclaration 2025 :**<br>Nombre total d'opérations en espèces : **1** |
| Q219 | Veuillez indiquer la valeur totale des paiements en espèces pour le compte des clients, pendant la période de déclaration. | Exemple : Une contrepartie vous règle un montant total de **100 000 €**.<br>Le client règle en **3 paiements distincts** : |

| Q# | Texte de la question | Instructions |
|---|---|---|
| | | • Paiement n°1 : 10 000 € en espèces → **réalisé en 2025**<br>• Paiement n°2 : 40 000 € en chèque → **réalisé en 2025**<br>• Paiement n°3 : 30 000 € en virement électronique → **réalisé en 2026**<br><br>**Seuls les paiements réalisés pendant la période de déclaration sont à comptabiliser.**<br><br>**Période de déclaration 2025 :**<br>Valeur totale des paiements en espèces : **10 000 €** |
| Q220 | Prière d'indiquer le nombre total d'opérations effectuées en espèces par ou pour le compte des clients d'un montant supérieur ou égal à 10 000 euros, tant entrants que sortants. | Exemple : Une contrepartie vous règle en **3 paiements distincts** répartis sur deux années :<br><br>• Paiement n°1 : 10 000 € en espèces → **réalisé en 2025**<br>• Paiement n°2 : 40 000 € en chèque → **réalisé en 2025**<br>• Paiement n°3 : 30 000 € en virement électronique → **réalisé en 2026**<br><br>**Seuls les opérations réalisées pendant la période de déclaration sont à comptabiliser.**<br><br>**Période de déclaration 2025 :**<br>Nombre total d'opérations en espèces : **1** |
| Q221 | Votre entité peut-elle distinguer les transactions en espèces supérieures à 100 000 euros dans votre comptabilité ? | |
| Q222 | Nombre d'opérations physiques en espèces effectuées pour le compte des personnes physiques pour un montant supérieur à 100 000 euros, pendant la période de déclaration. | |
| Q223 | Nombre d'opérations physiques en espèces effectuées pour le compte des personnes morales / constructions juridiques monégasques pour un montant supérieur à 100 000 euros, pendant la période de déclaration. | |
| Q224 | Nombre d'opérations physiques en espèces effectuées pour le compte des personnes morales / constructions juridiques étrangères pour un montant supérieur à 100 000 euros, pendant la période de déclaration. | |
| 2.4 Paiements pour le compte des clients - D'autres types de paiement | | |
| Q225 | Votre entité utilise-t-elle d'autres types de paiement pour le compte des clients ? | |
| Q226 | Quels sont les autres types de paiement ? | |

| Q# | Texte de la question | Instructions |
|---|---|---|
| Q227 | Veuillez indiquer le nombre total d'opérations effectuées à travers d'autres types de paiement pour le compte des clients au cours de la période de déclaration. | |
| Q228 | Veuillez indiquer la valeur totale des paiements à travers d'autres types de paiement pour le compte des clients au cours de la période de déclaration. | |
| 2.5 Paiements pour le compte des clients - Récapitulatif | | |
| Q229 | *Sum of # transactions on behalf of clients* | Calcul automatisé. |
| Q230 | *# Opérations effectuées pour le compte des clients (Répétition de la Q5)* | Champ répétitif, utilisé pour la validation des données. Calcul automatisé. |
| Q231 | *Somme de la valeur des paiements pour le compte des clients* | Calcul automatisé. |
| Q232 | *Valeur totale des paiements pour le compte des clients (Répétition de la Q6)* | Champ répétitif, utilisé pour la validation des données. Calcul automatisé. |
| 2.6 Monnaies virtuelles | | |
| Q233 | Avez-vous des clients qui utilisent des crypto-monnaies ? | |
| Q234 | Votre entité compte-t-elle être active, ou proposer des produits et services en matière d'actifs virtuels l'année prochaine ? | L'entité déclarante devrait déclarer si elle compte être active, ou proposer des produits et services en matière d'actifs virtuels au cours des années suivantes, accepter ou effectuer des paiements à l'intention des/ par des clients, ou investir dans les actifs virtuels. |
| Q235 | Votre entité entretient-elle des relations d'affaires avec des plateformes ou des intermédiaires en matière d'actifs virtuels ? | |
| Q236 | Prière de nommer les plateformes ou intermédiaires en matière d'actifs virtuels avec lesquels votre entité entretient des relations d'affaires. | Cela devrait inclure non seulement les paiements reçus ou les investissements directs liés aux actifs virtuels, mais aussi les paiements impliquant des tiers (agents, intermédiaires, prestataires de services liés aux actifs virtuels, etc.). |
| 2.7 Structures gérées ou administrées | | |
| Q237 | Nombre total de structures créées, ventilé par pays d'enregistrement. | |
| Q238 | Nombre de sociétés civiles relevant du droit monégasque créées. | |
| Q239 | Nombre de sociétés à vocation commerciale étrangères créées. | |
| Q240 | Nombre de sociétés à vocation patrimoniale étrangères créées. | |
| Q241 | Nombre de trusts créés. | |
| Q242 | Nombre de sociétés holding créées. | |
| Q243 | Nombre d'autres entités juridiques créées (fondations, associations, etc.) | |
| Q244 | Votre entité a-t-elle créé d'autres structures non mentionnées ci-dessus ? | |
| Q245 | Nombre d'autres structures créées. | |
| Q246 | Veuillez préciser quelles sont les autres structures créées. | |

| Q# | Texte de la question | Instructions |
|---|---|---|
| 2.8 Structures gérées ou administrées | | |
| Q247 | Does your entity offer any advancements of funds or other items of value for later payback? | |
| 2.9 Gérer ou administrer des sociétés civiles | | |
| Q248 | Votre entité gère-t-elle ou administre-t-elle des sociétés civiles relevant du droit monégasque ? | |
| Q249 | Nombre de sociétés civiles relevant du droit monégasque gérées ou administrées. | |
| Q250 | Connaissez-vous tous les emplacements des comptes bancaires des sociétés civiles monégasques que vous gérez ou administrez ? | |
| Q251 | Y-a-t-il des sociétés civiles gérées ou administrées par des Monégasques qui ne disposent pas d'un compte bancaire à Monaco ? | |
| Q252 | Combien de sociétés civiles monégasques n'ont pas de comptes bancaires à Monaco, ventilées par pays où le compte est situé ? | |
| Q253 | Votre entité a-t-elle un rôle dans la gestion des comptes bancaires des sociétés civiles monégasques ? | |
| Q254 | Parmi les sociétés civiles monégasques comptes bancaires gérées, combien de comptes ne sont pas à Monaco, ventilés par pays où se trouve le compte ? | |
| 2.10 Gérer ou administrer des sociétés commerciales monégasques | | |
| Q255 | Votre entité gère-t-elle ou administre-t-elle des sociétés à vocation commerciales monégasques ? | |
| Q256 | Nombre de sociétés à vocation commerciale monégasques gérées ou administrées. | |
| Q257 | Connaissez-vous tous les emplacements des comptes bancaires des sociétés à vocation commerciale monégasques que vous gérez ou administrez ? | |
| Q258 | Y-a-t-il des sociétés monégasques à vocation commerciale qui ne disposent pas d'un compte bancaire à Monaco ? | |
| Q259 | Combien de sociétés commerciales monégasques n'ont pas de comptes bancaires à Monaco, ventilées par pays où le compte est situé ? | |
| Q260 | Votre entité a-t-elle un rôle dans la gestion des comptes bancaires des sociétés à vocation commerciale monégasques ? | |
| Q261 | Parmi les sociétés à vocation commerciale monégasques comptes bancaires gérées, combien de comptes ne sont pas à Monaco, ventilés par pays où se trouve le compte ? | |
| 2.11 Gérer ou administrer des sociétés commerciales | | |
| Q262 | Votre entité gère-t-elle ou administre-t-elle des sociétés à vocation commerciale étrangères ? | |
| Q263 | Nombre de sociétés à vocation commerciale étrangères gérées ou administrées. | |

| Q# | Texte de la question | Instructions |
|---|---|---|
| Q264 | Connaissez-vous tous les emplacements des comptes bancaires des sociétés à vocation commerciale étrangères que vous gérez ou administrez ? | |
| Q265 | Les sociétés à vocation commerciale étrangères gérées ou administrées ne disposent-elles pas d'un compte bancaire à Monaco ? | |
| Q266 | Combien de sociétés commerciales étrangères n'ont pas de comptes bancaires à Monaco, ventilées par pays où le compte est situé ? | |
| Q267 | Votre entité a-t-elle un rôle dans la gestion des comptes bancaires des sociétés à vocation commerciale étrangères ? | |
| Q268 | Parmi les comptes bancaires des sociétés à vocation commerciale étrangères gérées, combien de comptes ne sont pas à Monaco, ventilés par pays où le compte est situé ? | |
| 2.12 Gérer ou administrer des sociétés patrimoniales étrangères | | |
| Q269 | Votre entité gère-t-elle ou administre-t-elle des sociétés à vocation patrimoniale étrangères ? | |
| Q270 | Nombre de sociétés à vocation patrimoniale étrangères gérées ou administrées. | |
| Q271 | Connaissez-vous tous les emplacements des comptes bancaires des sociétés à vocation patrimoniale étrangères que vous gérez ou administrez ? | |
| Q272 | Les sociétés à vocation patrimoniale étrangères gérées ou administrées ne disposent-elles pas d'un compte bancaire à Monaco ? | |
| Q273 | Combien de sociétés à vocation patrimoniale étrangères n'ont pas de comptes bancaires à Monaco, ventilées par pays où le compte est situé ? | |
| Q274 | Votre entité a-t-elle un rôle à jouer dans la gestion des comptes bancaires des sociétés à vocation patrimoniale étrangères ? | |
| Q275 | Parmi les comptes bancaires des sociétés à vocation patrimoniale étrangères gérées, combien de comptes ne sont pas à Monaco, ventilés par pays où le compte est situé ? | |
| 2.13 Gérer ou administrer des Trust | | |
| Q276 | Votre entité gère-t-elle ou administre-t-elle des trusts ? | |
| Q277 | Nombre de trusts gérés ou administrés. | |
| Q278 | Connaissez-vous tous les emplacements des comptes bancaires des trusts que vous gérez ou administrez ? | |
| Q279 | Certains des trusts gérés ou administrés ne disposent-ils pas d'un compte bancaire à Monaco ? | |
| Q280 | Combien de trusts n'ont pas de comptes bancaires à Monaco, ventilées par pays où le compte est situé ? | |
| Q281 | Votre entité a-t-elle un rôle dans la gestion des comptes bancaires des trusts ? | |

| Q# | Texte de la question | Instructions |
|---|---|---|
| Q282 | Parmi les comptes bancaires gérés par les trusts, combien de comptes ne sont pas à Monaco, ventilés par pays où le compte est situé ? | |
| 2.14 Gérer ou administrer des sociétés holding | | |
| Q283 | Votre entité gère-t-elle ou administre-t-elle des sociétés holding ? | Une holding est une société qui détient les parts ou actions d'autres sociétés. |
| Q284 | Nombre de sociétés holding gérées ou administrées. | |
| Q285 | Connaissez-vous tous les emplacements des comptes bancaires des sociétés holding que vous gérez ou administrez ? | |
| Q286 | Certaines des sociétés holding gérées ou administrées ne disposent-elles pas d'un compte bancaire à Monaco ? | |
| Q287 | Combien de sociétés holding n'ont pas de comptes bancaires à Monaco, ventilées par pays où le compte est situé ? | |
| Q288 | Votre entité a-t-elle un rôle dans la gestion des comptes bancaires des sociétés holding ? | |
| Q289 | Parmi les comptes bancaires des sociétés holding gérées, combien de comptes ne sont pas à Monaco, ventilés par pays où le compte est situé ? | |
| 2.15 Gérer ou administrer d'autres entités juridiques | | |
| Q290 | Votre entité gère-t-elle ou administre-t-elle d'autres entités juridiques (fondations, associations, etc.) ? | |
| Q291 | Nombre d'autres entités juridiques gérées ou administrées. | |
| Q292 | Connaissez-vous tous les emplacements des comptes bancaires des autres entités juridiques que vous gérez ou administrez ? | |
| Q293 | Les autres entités juridiques gérées ou administrées ne disposent-elles pas d'un compte bancaire à Monaco ? | |
| Q294 | Combien d'autres entités juridiques n'ont pas de comptes bancaires à Monaco, ventilées par pays où le compte est situé ? | |
| Q295 | Votre entité a-t-elle un rôle dans la gestion des comptes bancaires des autres entités juridiques ? | |
| Q296 | Parmi les comptes bancaires d'autres entités juridiques gérées, combien de comptes ne sont pas à Monaco, ventilés par pays où le compte est situé ? | |
| 2.16 Manage or Administer Other Structures | | |
| Q297 | Votre entité gère-t-elle ou administre-t-elle d'autres structures ? | |
| Q298 | Nombre d'autres structures gérées ou administrées.. | |
| Q299 | Veuillez préciser quelles sont les autres Structures gérées ou administrées. | |
| Q300 | Connaissez-vous tous les emplacements des comptes bancaires des autres structures que vous gérez ou administrez ? | |

| Q# | Texte de la question | Instructions |
|---|---|---|
| Q301 | Les autres structures gérées ou administrées ne disposent-elles pas d'un compte bancaire à Monaco ? | |
| Q302 | Combien d'autres structures n'ont pas de comptes bancaires à Monaco, ventilées par pays où le compte est situé ? | |
| Q303 | Votre entité a-t-elle un rôle dans la gestion des comptes bancaires des autres structures ? | |
| Q304 | Parmi les comptes bancaires d'autres structures gérées, combien de comptes ne sont pas à Monaco, ventilés par pays où le compte est situé ? | |
| 2.17 Comptabilité | | |
| Q305 | Veuillez indiquer le nombre de structures auxquelles vous fournissez des services de comptabilité. | |
| 2.18 Signature du compte bancaire | | |
| Q306 | Nombre de structures, gérées ou administrées, qui détiennent des comptes bancaires pour lesquels votre entité est le seul signataire. | |
| Q307 | Nombre de structures, gérées ou administrées, qui détiennent des comptes bancaires pour lesquels le bénéficiaire effectif est le seul signataire. | |
| Q308 | Nombre de structures gérées ou administrées, qui détiennent des comptes bancaires pour lesquels votre entité a une signature conjointe avec le bénéficiaire effectif. | |
| Q309 | Nombre de structures gérées ou administrées, qui détiennent des comptes bancaires pour lesquels le bénéficiaire effectif a désigné un tiers comme signataire. | |
| Q310 | Nombre de structures gérées ou administrées, qui n'ont pas de compte bancaire. | |
| Q311 | Parmi les structures créées, gérées ou administrées, pour combien d'entre elles assurez-vous la domiciliation ? | |
| 2.19 Retours et commentaires | | |
| Q312 | Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de cette section ? | |
| Q313 | Prière de partager vos retours et vos commentaires au sujet de cette section. | |
| 3 Risques liés au canal de distribution | | |
| 3.1 Identification | | |
| Q314 | Votre entité a-elle recours à des tiers locaux pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance relatives à la clientèle ? | Les institutions financières / entreprises et professions non financières désignées peuvent autoriser le recours à des tiers pour réaliser certains éléments des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle afin d'apporter des affaires, à condition que les critères requis soient remplis. |
| Q315 | Prière d'indiquer le nombre total de clients où des tiers locaux ont été utilisés pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance au cours de la période | |

| Q# | Texte de la question | Instructions |
|---|---|---|
| | de déclaration, et de les ventiler selon la nationalité principale du client. | |
| Q316 | Votre entité a-elle recours à des tiers étrangers pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance relatives à la clientèle ? | |
| Q317 | Prière d'indiquer le nombre total de clients où des tiers étrangers ont été utilisés pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance au cours de la période de déclaration, et de les ventiler selon la nationalité principale du client. | Les institutions financières / entreprises et professions non financières désignées peuvent autoriser le recours à des tiers pour réaliser certains éléments des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle afin d'apporter des affaires, à condition que les critères requis soient remplis. |
| Q318 | Prière d'indiquer le nombre total de clients où des tiers étrangers ont été utilisés pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance au cours de la période de déclaration, et de les ventiler selon le lieu de résidence du tiers étranger. | |
| 3.2 Entrée en relation | | |
| Q319 | Votre entité est-elle entrée en relation avec de nouveaux clients au cours de la période de déclaration ? | |
| Q320 | Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des personnes physiques, dont l'entrée en relation est intervenue au cours de la période de déclaration. | Il s'agit ici d'indiquer le nombre de nouveaux clients uniques personnes physiques entrés en relation au cours de la période de déclaration.<br><br>Les nouveaux clients sont ceux qui n'étaient pas clients au cours de la période de déclaration précédente. |
| Q321 | Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des personnes morales, dont l'entrée en relation est intervenue au cours de la période de déclaration. | Il s'agit ici d'indiquer le nombre de nouveaux clients uniques personnes morales entrés en relation au cours de la période de déclaration.<br><br>Les nouveaux clients sont ceux qui n'étaient pas clients au cours de la période de déclaration précédente. |
| Q322 | Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des Trusts, dont l'entrée en relation est intervenue au cours de la période de déclaration. | Il s'agit ici d'indiquer le nombre de nouveaux clients uniques trusts entrés en relation au cours de la période de déclaration.<br><br>Les nouveaux clients sont ceux qui n'étaient pas clients au cours de la période de déclaration précédente. |
| Q323 | Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des autres constructions juridiques, dont l'entrée en relation est intervenue au cours de la période de déclaration. | Il s'agit ici d'indiquer le nombre de nouveaux clients uniques qui sont des autres constructions juridiques entrés en relation au cours de la période de déclaration.<br><br>Les nouveaux clients sont ceux qui n'étaient pas clients au cours de la période de déclaration précédente. |

| Q# | Texte de la question | Instructions |
|---|---|---|
| Q324 | Votre entité entre-t-elle en relation avec des clients sans qu'il y ait de rencontre face à face, soit sur une base non présentielle ? | Il s'agit ici d'indiquer si l'entité accepte de réaliser des entrées en relation sans rencontre physique du client. |
| Q325 | Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des personnes physiques, dont l'entrée en relation s'est effectuée sans rencontre face à face aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle. | Dans le cas où l'entité accepte les entrées en relation sans rencontre physique, il s'agit ici d'indiquer le nombre de nouveaux clients uniques personnes physiques. |
| Q326 | Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des personnes morales, dont l'entrée en relation s'est effectuée sans rencontre face à face aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle. | Dans le cas où l'entité accepte les entrées en relation sans rencontre physique, il s'agit ici d'indiquer le nombre de nouveaux clients uniques personnes morales. |
| Q327 | Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des Trusts, dont l'entrée en relation s'est effectuée sans rencontre face à face aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle. | Dans le cas où l'entité accepte les entrées en relation sans rencontre physique, il s'agit ici d'indiquer le nombre de nouveaux clients uniques trusts. |
| Q328 | Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des autres constructions juridiques, dont l'entrée en relation s'est effectuée sans rencontre face à face aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle. | Dans le cas où l'entité accepte les entrées en relation sans rencontre physique, il s'agit ici d'indiquer le nombre de nouveaux clients uniques qui sont des constructions juridiques. |
| Q329 | Votre entité accepte-t-elle des clients à travers des apporteurs d'affaires ? | Un apporteur d'affaires est une personne physique ou morale (institution financière ou entreprise et profession non financière désignée) qui agit comme intermédiaire entre l'entité assujettie et des clients ou partenaires potentiels. Il entretient en ce sens un rapport direct avec un client mais délègue l'exécution de l'opération à l'entité assujettie. A ce titre, l'apporteur d'affaires apporte des clients à l'entité. |
| Q330 | L'entité peut-elle fournir des informations sur la nationalité des clients démarchés par l'apporteur d'affaires ? | |
| Q331 | L'entité peut-elle fournir des informations sur la résidence des introducteurs tiers apporteurs d'affaire ? | |
| Q332 | Prière d'indiquer le nombre total de clients entrés en relation qui ont été introduits par des tiers, au cours de la période de déclaration, en les ventilant selon la nationalité principale du client (dans le cas d'une personne physique) ou selon le pays d'établissement (dans le cas d'une personne morale ou d'une construction juridique). | Au cours de la période de déclaration. |
| Q333 | Prière d'indiquer le nombre total de clients entrés en relation qui ont été introduits par des tiers, au cours de la période de déclaration, en les ventilant selon le lieu de résidence du tiers. | Au cours de la période de déclaration. |

| Q# | Texte de la question | Instructions |
|---|---|---|
| Q334 | *Différence entre le nombre de clients démarchés par nationalité et par des tiers, au cours de la période de déclaration.* | **Calcul automatisé.**<br>Si les données sont correctement saisies, leur total devrait être égal à '0'.<br>Si ce n'est pas le cas, **veuillez modifier vos réponses.** |
| Q335 | Prière d'indiquer le nombre total de clients entrés en relation qui ont été introduits par des tiers, en les ventilant selon la nationalité principale du client (dans le cas d'une personne physique) ou selon le pays d'établissement (dans le cas d'une personne morale ou d'une construction juridique). | Au fil du temps. |
| Q336 | Prière d'indiquer le nombre total de clients entrés en relation qui ont été introduits par des tiers, en les ventilant selon le lieu de résidence du tiers. | Au fil du temps. |
| Q337 | *Différence entre le nombre de clients démarchés par nationalité et par des tiers, cumulée.* | **Calcul automatisé.**<br>Si les données sont correctement saisies, leur total devrait être égal à '0'.<br>Si ce n'est pas le cas, **veuillez modifier vos réponses.** |
| 3.3 Structure | | |
| Q338 | Veuillez indiquer le nombre total de personnes salariées et non salariées au sein de votre entité à la fin de la période de déclaration, incluant le cas échéant les gérants, associés ou propriétaires exploitants. | |
| Q339 | Votre entité dispose-t-elle des succursales, des filiales ou des agences ? | L'entité déclarante doit divulguer le nombre d'employés, d'associés et de propriétaires, quelle que soit leur fonction. |
| Q340 | Prière d'indiquer le nombre total de succursales, filiales et agences de l'entité locale autorisée, en les ventilant par pays. | |
| Q341 | Votre entité est-elle une succursale ou une filiale d'une autre entité ? | |
| Q342 | Votre entité est-elle une succursale ou une filiale d'une entité étrangère ? | Pour les besoins de cette question, le terme « filiale » désigne une entité secondaire de la société mère. Prière de ne pas inclure les bureaux/ les points de service clientèle souvent connus de manière informelle sous la désignation de « filiales ». |
| Q343 | Si oui, dans quel pays opère la société mère ? | |
| Q344 | Prière d'indiquer le nombre total de succursales et de filiales étrangères (à l'extérieur de Monaco). | |
| Q345 | Veuillez indiquer le nombre d'actionnaires détenant une participation de 25 % ou plus, ventilé par nationalité primaire (personne physique) ou par pays d'établissement (personnes morales et constructions juridiques). | |
| Q346 | Veuillez indiquer le nombre de bénéficiaires effectifs détenant, soit une participation de 25 % ou plus, soit contrôlant directement ou indirectement la société, soit étant un représentant légal, ventilé par nationalité primaire. | |

| Q# | Texte de la question | Instructions |
|---|---|---|
| Q347 | Au cours de la période de déclaration, votre entité a-t-elle rencontré l'un des événements suivants : | |
| Q348 | Veuillez renseigner l'évolution ou la modification. | Un changement de dirigeant(s) légal(aux), de membres de la direction générale ou du conseil d'administration ou de surveillance, des associés/actionnaires (participation de 25 % ou plus), des bénéficiaires effectifs, de toute autre personne exerçant un contrôle direct ou indirect sur votre entité ou la conduite de son activité ?<br><br>A subi une évolution ou une modification significative de ses activités ?<br><br>D'autres changements statutaires ?<br><br>Changement de responsables LCB/FT-P-C-P ? |
| 3.4 Finances de l'entité | | |
| Q349 | Chiffre d'affaires pour la période de déclaration. | |
| Q350 | Chiffre d'affaires pour la période de déclaration réalisé dans la Principauté de Monaco. | |
| Q351 | Chiffre d'affaires pour la période de déclaration réalisé en dehors de la Principauté de Monaco. | |
| Q352 | Veuillez indiquer le montant de votre dernière déclaration annuelle de TVA. | Il convient d'additionner les déclarations des 12 mois afin d'obtenir la TVA nette (TVA nette = TVA collectée – TVA décaissée). |
| 3.5 Relations clients rejetées | | |
| Q353 | Avez-vous rejeté des prospects en raison de considérations de BC/FT-P-C au cours de la période de déclaration ? | |
| Q354 | Prière d'indiquer le nombre total de prospects (clients potentiels) qui ont été rejetés en raison de considérations de BC/FT-P-C au cours de la période de déclaration. | |
| 3.6 Opérations rejetées ou bloquées | | |
| Q355 | Avez-vous bloquées/rejetées des opérations en raison de considérations de BC/FT-P-C au cours de la période de déclaration ? | |
| Q356 | Prière d'indiquer le nombre total d'opérations clients (tant entrantes que sortantes) bloquées/ rejetées en raison de considérations de BC/FT-P-C au cours de la période de déclaration. | |
| 3.7 Relations clients résiliées | | |
| Q357 | Avez-vous mis fin à des relations d'affaires avec des clients en raison de considérations de BC/FT-P-C au cours de la période de déclaration ? | |
| Q358 | Prière d'indiquer le nombre total de relations clients résiliées en raison de considérations de BC/FT-P-C au cours de la période de déclaration. | |
| 3.8 Commentaires et retours | | |

| Q# | Texte de la question | Instructions |
|---|---|---|
| Q359 | Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de cette section ? | |
| Q360 | Prière de partager vos retours et vos commentaires au sujet de cette section. | |

**Instructions, Controls**

| C# | Question Text | Instructions |
|---|---|---|
| Contrôles | | |
| 1.1 Structure | | |
| **Que vous ayez ou non exercé l'activité au cours la période de déclaration, vous devez dans tous les cas répondre à l'ensemble des questions qui suivent, car elles concernent : votre organisation interne (structure, politiques, procédures, formation, …) et les mesures d'atténuation des risques que vous avez établies.<br>Ces obligations restent applicables même en l'absence de clients ou d'opérations.** | | |
| C1 | Veuillez indiquer le nombre total de personnes salariées et non salariées au sein de votre entité à la fin de la période de déclaration, incluant le cas échéant les gérants, associés ou propriétaires exploitants. | **Réutiliser la réponse de la Q338.**<br>L'entité déclarante doit divulguer le nombre de personnes et d'associés et propriétaires, salariés ou non salariés, quelle que soit leur fonction.<br><br>Le nombre à la fin de la période de déclaration devrait être utilisé. |
| C2 | Prière d'indiquer le nombre total de personnes équivalents temps plein qui travaillent au sein de votre entité, à la fin de la période de déclaration. | L'entité déclarante doit divulguer le nombre de personnes équivalents temps plein et d'associés et propriétaires non salariés, quelle que soit leur fonction.<br>Fournissez l'estimation sous forme décimale du temps ETP. Par exemple, s'il y a un personne à temps plein et deux personnes en ¼ temps, le total serait de 1,5 ETP.<br>1 personne à temps plein = 1 ETP.<br>1 personne à mi-temps = 0,5 ETP.<br>1 personne en ¼ temps = 0,25 ETP. |
| C3 | Prière d'indiquer le nombre total de personnes équivalents temps plein qui sont en charge de la conformité LCB/FT-P-C, à la fin de la période de déclaration. | |
| C4 | Approximativement, combien d'heures ont été consacrées à la conformité LCB/FT-P-C par mois ? | |
| C5 | Votre entité dispose-t-elle d'un service de conformité ? | |
| C6 | Le déclarant en blanchiment de capitaux (MLRO) s'acquitte-t-il d'un autre rôle ou d'une autre fonction ? | |
| C7 | Quel pourcentage de temps le déclarant en blanchiment de capitaux (MLRO) consacre-t-il à des fonctions supplémentaires ? | |
| C8 | Votre entité fait-elle partie d'un groupe ? | |
| C9 | Votre entité dispose-t-elle d'un conseil d'administration et/ou d'une haute direction ? | Cette question permet de déterminer si l'entité est d'une taille suffisante pour avoir une gouvernance ou des fonctions de responsabilité séparées.<br>Exemples de conseil d'administration ou de direction générale : une entité ayant :<br>• Des dirigeants (PDG, directeur financier, directeur technique…) |

| C# | Question Text | Instructions |
|---|---|---|
| | | • Une répartition du pouvoir de décision, tel que celui accordé par un directeur ou lorsqu'il existe plusieurs niveaux de gestion<br>• Des politiques ou des procédures qui nécessitent l'approbation d'un rôle ou d'une personne spécifique<br>• Une exigence légale pour un conseil d'administration ou un rôle spécifique nécessaire pour assurer la conformité<br>Exemples d'entité qui n'a pas de conseil d'administration ou de direction générale :<br>• Un propriétaire unique<br>• Une société de personnes<br>Une petite entreprise avec un seul niveau de gestion |
| C10 | Faites-vous appel à des prestataires externes en matière de LCB/FT-P-C ? | |
| C11 | Quelle est la finalité de votre contrat avec ces prestataires externes ? | |
| C12 | Veuillez indiquer le nombre exprimé en « équivalents temps plein » (ETP) de prestataires externes LCB/FT-P-C au sein de votre entité à la fin de la période de déclaration. | |
| C13 | Approximativement, combien d'heures sont consacrées à la conformité LCB/FT-P-C par mois par les prestataires externes ? | |
| 1.2 Politiques et procédures | | |
| C14 | Votre entité a-t-elle préparé un ensemble de politiques et procédures de LCB/FT-P-C documenté ? | L'entité déclarante devrait indiquer si elle a mis en place des politiques et des procédures écrites qui décrivent comment elle met en œuvre les exigences légales en matière de LCB/FT-P-C. |
| C15 | Ces politiques et procédures ont-elles été approuvées par le conseil d'administration et la haute direction de votre entité ? | L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures écrites de LCB/FT-P-C ont été officiellement approuvées par la haute direction (qu'il s'agisse du conseil de direction ou de toute autre personne exerçant un contrôle sur l'entité et/ou ayant un pouvoir de décision). |
| C16 | Votre entité a-t-elle diffusé ces politiques et procédures à tous ses employés ? | Cela inclut les employés de votre entité ainsi que les partenaires et propriétaires non salariés. |
| C17 | Votre entité a-t-elle veillé à faire connaître ces politiques et procédures à tous ses employés ? | Cela inclut les employés de votre entité ainsi que les partenaires et propriétaires non salariés. |
| C18 | Votre entité a-t-elle mis à jour ses politiques et procédures écrites de LCB/FT-P-C au cours de l'année écoulée ? | |
| C19 | Prière d'indiquer la date de la dernière mise à jour des politiques et procédures écrites de LCB/FT-P-C de votre entité. | |
| C20 | Votre entité a-t-elle une pratique systématique de suivi et de gestion des modifications apportées aux politiques et procédures de LCB/FT-P-C? | L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures ont été préparées par l'entité elle-même ou par des conseillers externes. |

| C# | Question Text | Instructions |
|---|---|---|
| | | Prière de sélectionner l'option qui correspond le mieux à la question : par eux-mêmes, par des consultants externes, par un autre membre du groupe membre. |
| C21 | Votre entité dispose-t-elle d'un programme de LCB/FT-P-C à l'échelle du groupe ? | |
| C22 | Votre entité a-t-elle effectué une analyse pour déterminer si le programme LCB/FT-P-C du groupe est conforme à la législation et au cadre réglementaire de Monaco pour chaque succursale/filiale ? | |
| C23 | Qui a préparé les politiques et procédures de votre entité ? | L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures ont été préparées par l'entité elle-même ou par des conseillers externes.<br><br>Prière de sélectionner l'option qui correspond le mieux à la question : par eux-mêmes, par des consultants externes, par un autre membre du groupe membre. |
| C24 | Votre entité a-t-elle procédé à une auto-évaluation de l'adéquation des procédures de LCB/FT-P-C ? | |
| C25 | En vertu de l'art. 33, avez-vous établi des procédures internes et avez-vous établi et communiqué le rapport d'activité visé à l'article 33 L. n° 1.362 ? | |
| C26 | Votre entité a-t-elle déjà soumis des Procédures LCB/FT-P-C à l'AMSF ? | |
| C27 | Veuillez indiquer la date de la dernière transmission de votre manuel de procédures LCB/FT-P-C à l'AMSF. | |
| 1.3 Gouvernance | | |
| C28 | Le conseil d'administration et la haute direction de votre entité démontrent-ils une responsabilité globale en matière de LCB/FT-P-C ? | Les mesures prises par le conseil d'administration et/ou la haute direction qui pourraient démontrer leur engagement dans les questions de LCB/FT-P-C pourraient inclure :<br><br>(1) la haute direction inclut les questions de LCB/FT-P-C dans l'ordre du jour quotidien/ hebdomadaire/ mensuel/ trimestriel/ annuel ;<br><br>(2) la haute direction reçoit des rapports réguliers sur les risques, les tendances et les vulnérabilités en matière de BC/FT et prend des décisions immédiates pour gérer et atténuer les risques ;<br><br>(3) la haute direction demande des rapports ad hoc sur les questions de LCB/FT-P-C chaque fois que des problèmes surviennent, et ordonne un audit interne ou externe pour tester les contrôles LCB/FT-P-C ;<br><br>(4) sur la base des résultats de l'évaluation interne des risques de BC/FT à l'échelle de l'entreprise, la haute direction prend des décisions pour atténuer |

| C# | Question Text | Instructions |
|---|---|---|
| | | les risques plus élevés en augmentant les ressources humaines (en embauchant plus d'employés pour la LCB/FT-P-C), en achetant un logiciel de surveillance de LCB/FT-P-C ou un logiciel de filtrage des sanctions, etc. ;<br><br>(5) la haute direction approuve officiellement les politiques, les procédures et les amendements écrits qui leur sont relatifs chaque fois que des changements sont introduits à la législation LCB/FT-P-C ;<br><br>(6) la haute direction demande des rapports réguliers sur la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques sur la base de l'évaluation des risques de BC/FT, des conclusions de l'audit interne, etc. |
| C29 | Le conseil d'administration et la haute direction de votre entité reçoivent-ils régulièrement des rapports de LCB/FT-P-C ? | L'entité déclarante devrait indiquer si le conseil d'administration et/ou la haute direction reçoivent des rapports réguliers sur les risques et les vulnérabilités en matière de BC/FT-P-C, les tendances ainsi que la conformité globale en matière de LCB/FT-P-C.<br><br>La haute direction de l'entité déclarante, responsable de la gestion et du contrôle des risques globaux, devrait également superviser les risques et les tendances en matière de BC/FT-P-C. |
| C30 | Le conseil d'administration et la haute direction de votre entité s'assurent-ils que les lacunes en matière de LCB/FT-P-C sont corrigées ? | L'entité déclarante devrait indiquer si la haute direction de l'entité déclarante, responsable de la gestion et du contrôle globaux des risques, prend des mesures dans le but de remédier aux lacunes dans les domaines de conformité LCB/FT-P-C et d'atténuer les risques de BC/FT-P-C.<br><br>La nécessité d'agir peut être déterminée sur la base des résultats de l'évaluation des risques de l'entreprise en matière de BC/FT-P-C, des rapports périodiques de LCB/FT-P-C, des rapports d'examen fait sur place par les autorités de contrôle, etc. Des exemples de telles actions peuvent inclure :<br><br>(a) l'approbation des ressources budgétaires afin d'embaucher plus d'employés en conformité LCB/FT-P-C, l'investissement dans les connaissances et l'expertise des employés par le biais de formations, de séminaires, de certifications, |

| C# | Question Text | Instructions |
|---|---|---|
| | | (b) l'achat des ressources informatiques (ressources techniques) nécessaires, telles que les systèmes de surveillance, les solutions de filtrage automatisé,<br><br>(c) l'octroi de la priorité au domaine de la LCB/FT-P-C en matière d'audit interne, etc. |
| C31 | La haute direction de votre entité valide-t-elle (donne-t-elle son approbation pour) l'acceptation des clients à haut risque ? | En cas de vigilance renforcée, la haute direction peut être tenue d'approuver les relations d'affaires avec les clients à haut risque (tels que les PPE, par exemple) avant d'entrer dans la relation d'affaires et/ou de poursuivre la relation d'affaires. L'entité déclarante devrait indiquer si la haute direction assume ces responsabilités. |
| 1.4 Conformité et violations | | |
| C32 | Votre entité a-t-elle fait face à des violations liées à la LCB/FT-P-C au cours des 5 dernières années ? | L'entité déclarante devrait indiquer si elle a eu des manquements en matière de conformité, liés à la LCB/FT-P-C, y compris des lacunes mineures, au cours des 5 dernières années. |
| C33 | Prière d'indiquer le nombre total de violations liées à la LCB/FT-P-C au cours des 5 dernières années. | Tout manquement à la conformité lié à la LCB/FT-P-C, y compris les lacunes mineures, devrait être recensé dans le cadre de cette question. |
| C34 | Prière d'indiquer le nombre et le type de violations en matière de LCB/FT-P-C. | |
| 1.5 Formation | | |
| C35 | Votre entité a-t-elle dispensé une formation LCB/FT-P-C au cours de la période de déclaration ? | |
| C36 | Votre entité a-t-elle dispensé une formation en LCB/FT-P-C à ses directeurs/sa direction au cours de la période de déclaration ? | |
| C37 | Votre entité a-t-elle organisé une formation en LCB/FT-P-C pour ses employés du office au cours de la période de déclaration ? | |
| C38 | Votre entité a-t-elle organisé une formation en LCB/FT-P-C pour ses employés chargés de la conformité au cours de la période de déclaration ? | |
| C39 | Prière d'indiquer le nombre total de personnes formées sur les questions de LCB/FT-P-C au cours de la période de déclaration. | |
| C40 | Les employés sont-ils tenus de participer à une formation en LCB/FT-P-C avant d'être affectés à des tâches en contact avec la clientèle ou à d'autres tâches en lien avec la LCB/FT-P-C ? | |
| C41 | Veuillez indiquer une estimation du nombre moyen d'heures par personne consacrées à la formation initiale. | |
| C42 | Les employés sont-ils tenus de suivre une formation périodique de remise à niveau pour renforcer leurs connaissances et leurs compétences en matière de LCB/FT-P-C ? | |

| C# | Question Text | Instructions |
|---|---|---|
| C43 | Veuillez indiquer le nombre d'employés ayant reçu une formation de remise à niveau au cours de la période de déclaration. | |
| C44 | Veuillez indiquer une estimation du nombre moyen d'heures par personne consacrées à la formation de remise à niveau. | |
| C45 | L'entité fournit-elle une formation spécialisée aux employés travaillant dans des domaines à haut risque, tels que la conformité et le devoir de vigilance à l'égard de la clientèle ? | |
| C46 | Prière d'indiquer le nombre total d'activités de formation/sensibilisation sur les questions de LCB/FT-P-C au cours du cycle de déclaration. | |
| C47 | Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C comprenaient-elles la diffusion de documents connexes (textes juridiques, procédures, orientations…) ? | |
| C48 | Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C comprenaient-elles des réunions internes ? | |
| C49 | Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C comprenaient-elles la consultation du site web de l'AMSF ? | |
| C50 | Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C comprenaient-elles une formation auprès d'un prestataire externe installé à Monaco ? | |
| C51 | Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C comprenaient-elles une formation auprès d'un prestataire externe hors de Monaco ? | |
| C52 | Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C comprenaient-elles une formation par une autre entité du groupe ? | |
| C53 | Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C comprenaient-elles d'autres activités ? | |
| C54 | Quelles autres activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C comprenaient-elles ? | |
| C55 | Certaines des activités de formation/sensibilisation ont-elles couvert des sujets liés aux procédures internes de LCB ? | |
| C56 | Certaines des activités de formation/sensibilisation ont-elles couvert des sujets liés aux procédures internes de LFT ? | |
| C57 | Certaines des activités de formation/sensibilisation ont-elles couvert des sujets liés aux procédures de LCB du groupe ? | |
| C58 | Certaines des activités de formation/sensibilisation ont-elles couvert des sujets liés aux procédures de LFT du groupe ? | |

| C# | Question Text | Instructions |
|---|---|---|
| C59 | Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C ont-elles couvert des sujets liés aux typologies ? | |
| C60 | Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C ont-elles couvert des sujets liés à des cas pratiques ? | |
| C61 | Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C ont-elles couvert des sujets liés à l'actualité ? | |
| C62 | Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C ont-elles couvert des sujets liés à la corruption ? | |
| C63 | Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C ont-elles couvert des sujets liés au financement du terrorisme ? | |
| C64 | Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C ont-elles couvert des sujets liés aux crypto-monnaies ? | |
| C65 | Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C ont-elles couvert des sujets liés au financement de la prolifération des armes de destruction massive ? | |
| C66 | Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C ont-elles couvert des sujets liés à l'évasion fiscale ? | |
| C67 | Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C ont-elles couvert des sujets liés à la fraude ? | |
| C68 | Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C ont-elles couvert des sujets non susmentionnés ? | |
| C69 | Quels autres sujets les activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C ont-elles couvert ? | |
| 1.6 CDD – Mesures de vigilance | | |
| C70 | Votre entité enregistre-t-elle tous les éléments suivants dans sa base de données clients :<br>• Prénom<br>• Nom<br>• Date de naissance<br>• Lieu de naissance<br>• Nationalité<br>• Pays de résidence<br>• Résidence fiscale<br>• Niveau de risque<br>• Activité<br>• Arrière plan socio-économique<br>• Origine des fonds | |

| C# | Question Text | Instructions |
|---|---|---|
| C71 | Prière de préciser quels éléments ne sont pas recueillis. | |
| C72 | Lorsque l'opération du client est effectuée par un individu, votre entité enregistre-t-elle la carte d'identité de l'individu ? | |
| C73 | Lorsque l'opération du client est effectuée par un individu, votre entité enregistre-t-elle le passeport de l'individu ? | |
| C74 | Lorsque l'opération du client est effectuée par un individu, votre entité enregistre-t-elle la carte de séjour de l'individu ? | |
| C75 | Lorsque l'opération du client est effectuée par un individu, votre entité enregistre-t-elle le justificatif d'adresse de l'individu ? | |
| C76 | Lorsque l'opération du client est effectuée par un individu, votre entité enregistre-t-elle d'autres données concernant l'individu ? | |
| C77 | Veuillez spécifier d'autres données de l'individu enregistré. | |
| C78 | La base de données de l'entité contient-elle toutes les informations suivantes, le cas échéant :<br>• Nom<br>• Pays d'incorporation<br>• Date de constitution<br>• Administrateurs / Directeurs<br>• Bénéficiaires effectifs<br>• Représentants légaux<br>• Niveau de risque<br>• Représentant de la société ou du client | |
| C79 | Prière de préciser quelles informations ne sont pas recueillies. | |
| C80 | La base de données de l'entité contient-elle toutes les informations suivantes, le cas échéant :<br>• Donateurs<br>• Fondateurs<br>• Apporteurs d'affaires<br>• Structures de détention complexes<br>• Personne exerçant un contrôle direct/indirect sur une fondation<br>• Protector<br>• Settlor / Constituant<br>• Actionnaires<br>• Trustee | |
| C81 | • Prière de préciser quels éléments ne sont pas recueillis. | |

| C# | Question Text | Instructions |
|---|---|---|
| C82 | Votre entité enregistre-t-elle dans sa base de données d'autres informations relatives au client ou des informations relatives à l'activité du client ? | L'entité déclarante devrait indiquer si des informations supplémentaires sont insérées ou enregistrées dans sa base de données, c'est-à-dire en plus des informations relatives au client, telles que : prénom, nom, date de naissance, lieu de naissance, nationalité, pays de résidence, résidence fiscale, activité du client, arrière-plan socio-économique, origine des fonds et des informations relatives à l'activité du client telles que : titulaire du compte, mandataire, bénéficiaire effectif, administrateurs/directeurs, actionnaires, représentants légaux, settlor/constituant, trustee, bénéficiaire d'une fiducie ou d'une construction juridique semblable à une fiducie, les fondateurs, les donateurs, personne qui exerce directement ou indirectement le contrôle de la fondation, protector, Structure de propriété complexe, et apporteurs d'affaires ? |
| C83 | Prière de préciser quelles autres informations sont incluses dans votre base de données clients. | |
| C84 | Lorsque la transaction du client est effectuée par une personne morale ou une construction juridique, votre entité enregistre-t-elle l'extrait du registre du commerce du client ? | |
| C85 | Lorsque la transaction avec le client est effectuée par une personne morale ou une construction juridique, votre entité enregistre-t-elle les statuts du client ? | |
| C86 | Lorsque la transaction du client est effectuée par une personne morale ou une construction juridique, votre entité enregistre-t-elle le procès-verbal d'assemblée ? | |
| C87 | Lorsque la transaction est effectuée par une personne morale ou une construction juridique, votre entité enregistre-t-elle les documents d'identité de tous les bénéficiaires effectifs (détenant au moins 25 % de l'entité) ? | |
| C88 | Les données concernant les anciennes relations clients sont-elles accessibles sur demande par l'AMSF ? | |
| C89 | Votre entité applique-t-elle une approche fondée sur le risque pour les mesures de vigilance relatives la clientèle (CDD) ? | |
| C90 | Votre entité a-t-elle des politiques et des procédures qui précisent la différence dans la documentation et les exigences pour différents niveaux de CDD ? | L'entité déclarante devrait indiquer si elle a mis en place des politiques et des procédures écrites qui précisent la différence dans la documentation et les exigences en matière de vigilance simplifiée, standard et renforcée. |
| C91 | Prière de préciser le nombre total de clients uniques qui sont actifs au cours de la période de déclaration ou qui ont été actifs à un moment donné au cours de la période de déclaration. | **Prière de réutiliser la réponse Q4.** |

| C# | Question Text | Instructions |
|---|---|---|
| C92 | Votre entité a-t-elle mis en œuvre des mesures de vigilance simplifiée pour des clients au cours de la période de déclaration ? | |
| C93 | Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques qui font l'objet de mesures de vigilance simplifiées. | |
| C94 | Votre entité identifie-t-elle et vérifie-t-elle ses clients à l'aide d'informations fiables et indépendantes dans tous les cas de CDD ? | |
| C95 | Les politiques CDD de votre entité incluent-elles des procédures d'acceptation du client et des procédures d'identification et de vérification de l'identité du client et du bénéficiaire effectif ? | |
| C96 | Quel est le pourcentage/ seuil de détention d'actions qui implique un enregistrement systématique des informations sur les bénéficiaires effectifs au sein de votre entité ? | |
| C97 | À quelle fréquence les clients classés comme présentant un risque élevé de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme font-ils l'objet de mesures de vigilance ? | |
| C98 | Votre entité examine-t-elle la source du patrimoine avant de prendre en charge le client ? | |
| C99 | Votre entité prend-elle d'autres mesures pour les clients à haut risque avant leur prise en charge ? | |
| C100 | Prière de préciser les autres mesures prises pour les clients à haut risque avant leur prise en charge. | |
| C101 | Votre entité applique-t-elle une identification et une vérification renforcées de tous les clients à haut risque avant leur prise en charge ? | |
| C102 | Comment l'entité vérifie-t-elle les bénéficiaires effectifs des avoirs virtuels ? | |
| C103 | Votre entité effectue-t-elle des tests concernant la volonté et la capacité des tiers à fournir des informations au cours de la relation, sur demande et sans délai. | |
| 1.7 Mesures de vigilance renforcée | | |
| C104 | Avez-vous appliqué des mesures de vigilance renforcée à des clients au cours de la période de déclaration ? | |
| C105 | Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques pour lesquels une vigilance renforcée a été appliquée lors de leur intégration. | |
| C106 | Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques pour lesquels une vigilance renforcée a été appliquée dans le cadre des relations d'affaires. | |
| C107 | Prière d'indiquer le pourcentage de clients uniques qui ont fait l'objet d'une vigilance renforcée. | C'est-à-dire le nombre de clients soumis à des mesures de vigilance renforcées ÷ le nombre total de clients. |

| C# | Question Text | Instructions |
|---|---|---|
| C108 | Prière d'indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs de personnes morales et d'entités juridiques pour qui une vigilance renforcée a été appliquée. | |
| C109 | Prière d'indiquer le pourcentage de bénéficiaires effectifs, de personnes morales et d'entités juridiques pour qui une vigilance renforcée a été appliquée. | Pour obtenir ce pourcentage, il faudra diviser le nombre de bénéficiaires effectifs, de personnes morales et d'entités juridiques pour qui des mesures de vigilance renforcées ont été appliquées par le nombre total de bénéficiaires effectifs, de personnes morales et d'entités juridiques. |
| 1.8 Évaluations des risques | | |
| C110 | Votre entité applique-t-elle à ses clients des notations de risque en matière de LCB/FT-P-C ? | |
| C111 | Combien de niveaux de risque LCB/FT-P-C votre entité a-t-elle pour ses clients ? | |
| C112 | Avez-vous eu des clients présentant un risque élevé en matière LCB/FT-P-C au cours de la période de déclaration ? | |
| C113 | Prière d'indiquer le nombre de clients uniques classés comme présentant un risque élevé de LCB/FT-P-C. | |
| C114 | Avez-vous des clients dont le niveau de risque n'a pas encore été déterminé ? | |
| C115 | Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques dont le niveau de risque n'a pas encore été déterminé. | |
| C116 | Les considérations relatives à l'affectation de haut risque de votre entité incluent-elles TOUTES les informations suivantes :<br>• Pays de résidence<br>• Activité<br>• Statut PPE<br>• Type de client<br>• Produits et services<br>• Types d'opérations<br>• Canaux de distribution<br>• Volume d'opérations<br>• Nature des opérations<br>• Un élément déclencheur | |
| C117 | Prière de préciser quels éléments ne sont pas pris en compte. | |
| C118 | Les considérations relatives aux affectations à haut risque de votre entité incluent-elles des mesures supplémentaires non susmentionnées ? | |
| C119 | Prière de préciser quelles mesures supplémentaires non susmentionnées sont incluses dans les considérations relatives aux affectations à haut risque de votre entité. | |
| C120 | Votre entité dispose-t-elle d'un outil ou d'un processus pour effectuer des évaluations des risques de LCB/FT-P-C ? | évaluations des clients |

| C# | Question Text | Instructions |
|---|---|---|
| C121 | Votre entité utilise-t-elle une liste de pays sensibles pour l'évaluation des risques de LCB/FT-P-C ? | évaluations des clients |
| C122 | Votre entité utilise-t-elle une liste d'activités sensibles pour l'évaluation des risques de LCB/FT-P-C ? | évaluations des clients |
| C123 | Quelles activités client votre entité associe-t-elle aux clients à haut risque ? | |
| C124 | Votre entité dispose-t-elle d'un outil ou d'un processus pour effectuer des évaluations des risques de LCB/FT-P-C ? | évaluation propre de l'entité |
| C125 | Votre entité examine-t-elle séparément les risques de BC et de FT ? | évaluation propre de l'entité |
| 1.9 Audit / Contrôles | | |
| C126 | Le processus de contrôle interne de votre entité comprend-il un contrôleur permanent ? | |
| C127 | Le contrôleur permanent est-il une personne différente du responsable LCB/FT-P-C ? | |
| C128 | Le dispositif de contrôle interne de votre entité comprend-il un service d'audit interne ? | |
| C129 | Combien de problématiques significatives ont été identifiées dans le dernier rapport d'audit (concernant la LCB/FT-P-C) ? | |
| C130 | Quand a eu lieu le dernier audit effectué par le SICCFIN/AMSF pour votre entité ? | |
| C131 | Votre entité a-t-elle fait l'objet d'un audit AMSF sur site ? | |
| C132 | Date du dernier audit / inspection sur site de l'AMSF. | |
| C133 | En quelle année votre entité a-t-elle fait l'objet d'un audit interne LCB/FT-P-C pour la dernière fois ? | |
| C134 | En quelle année votre entité a-t-elle fait l'objet d'un audit de groupe LCB/FT-P-C pour la dernière fois ? | |
| C135 | Votre entité a-t-elle effectué d'autres audits non susmentionnés ? | Audits liés à la LCB/FT-P-C uniquement |
| C136 | Précisez les types des autres audits et indiquez l'année du dernier audit de chaque type. | Audits liés à la LCB/FT-P-C uniquement |
| 1.10 Opérations en espèces | | |
| C137 | Votre entité effectue-t-elle des transactions en espèces avec des clients ? | Qu'il s'agisse de paiements entrants ou sortants |
| C138 | Votre entité applique-t-elle des contrôles et des procédures spécifiques de LCB/FT-P-C pour les opérations en espèces ? | |
| C139 | Prière de décrire les contrôles et procédures spécifiques aux opérations en espèces que votre entité applique. | |
| 1.11 Surveillance | | |
| C140 | Votre entité a-t-elle mis en place un système automatisé pour surveiller les opérations afin de détecter d'éventuelles anomalies et signaler les opérations suspectes ? | |
| C141 | Ce système a-t-il été adapté à l'entité située à Monaco ? | |

| C# | Question Text | Instructions |
|---|---|---|
| C142 | Prière d'indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées pour le compte des clients pendant la période de déclaration. | **Prière de réutiliser la réponse Q5.** |
| C143 | Disposez-vous d'un système qui génère des alertes liées au blanchiment de capitaux ? | |
| C144 | Prière d'indiquer le nombre total d'alertes généré au cours de la période de déclaration par le système automatisé, liées au blanchiment de capitaux. | |
| C145 | Prière d'indiquer le nombre total d'alertes ayant débouché sur un rapport d'examen particulier, liées au blanchiment de capitaux. | |
| C146 | Prière d'indiquer le nombre total d'alertes ayant débouché sur une déclaration de soupçon, liées au blanchiment de capitaux. | |
| C147 | Disposez-vous d'un système qui génère des alertes liées au financement du terrorisme ? | |
| C148 | Prière d'indiquer le nombre total d'alertes relevées au cours de la période de déclaration par le système automatisé, liées au financement du terrorisme. | |
| C149 | Prière d'indiquer le nombre total d'alertes ayant débouché sur un rapport d'examen particulier, liées au financement du terrorisme. | |
| C150 | Prière d'indiquer le nombre total d'alertes ayant débouché sur une déclaration de soupçon, liées au financement du terrorisme. | |
| 1.12 Conservation des informations | | |
| C151 | Votre entité conserve-t-elle les informations relatives aux opérations pendant au moins 5 ans ? | |
| C152 | Votre entité conserve-t-elle toutes les correspondances relatives aux CDD et les correspondances commerciales pendant au moins 5 ans après la fin d'une relation client ? | |
| C153 | Votre entité conserve-t-elle ces informations et documents dans un endroit sûr et sécurisé ? | |
| C154 | Ces informations et documents sont-ils rapidement mis à la disposition des autorités compétentes sur demande ? | Lorsqu'elle fournit sa réponse, l'entité déclarante devrait tenir compte des facteurs suivants :<br><br>(1) Les données ci-dessus sont-elles recueillies sous forme électronique et sont facilement récupérables à partir des systèmes informatiques ?<br><br>(2) Le système informatique a-t-il la fonctionnalité de filtrer et de trier les informations afin qu'ils puissent être récupérés rapidement ?<br><br>(3) Y a-t-il un effort manuel requis pour trouver les données des clients, par exemple, si les fichiers sont stockés uniquement en version papier, ou, lorsqu'ils sont stockés sous forme électronique, les systèmes |

| C# | Question Text | Instructions |
|---|---|---|
| | | informatiques ne sont pas configurés pour permettre un accès facile aux données requises. |
| C155 | Votre entité dispose-t-elle de sauvegardes des informations relatives aux CDD et aux correspondances commerciales avec un plan de récupération des données ? | |
| 1.13 Sanctions financières ciblées | | |
| C156 | Les politiques et procédures de l'entité couvrent-elles de manière adéquate le filtrage et les alertes des sanctions financières ciblées pour le financement du terrorisme et de la prolifération ? | L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures couvrent de manière adéquate les éléments de filtrage et d'alerte des sanctions financières ciblées.<br><br>Les politiques et procédures doivent couvrir les exigences ciblées liées aux sanctions financières concernant au moins les éléments suivants :<br><br>(a) clients, bénéficiaires effectifs, parties à une opération, tiers concernés (intermédiaires, agents) ou autres personnes liées ;<br><br>(b) fréquence et portée du filtrage ;<br><br>(c) traitement des alertes, des faux positifs (y compris comment les alertes doivent être résolues lorsque les informations sont indisponibles, incomplètes ou potentiellement non fiables). |
| C157 | Le conseil d'administration et la haute direction de votre entité sont-ils impliqués dans la surveillance des risques et des questions de conformité liés aux sanctions financières ciblées quant au financement du terrorisme et de la prolifération ? | La réponse devrait contenir des informations sur l'implication du conseil d'administration ou de la haute direction dans la surveillance des risques et des questions de conformité liées à la mise en œuvre des sanctions financières ciblées. L'engagement pertinent peut inclure :<br><br>(1) l'approbation par le conseil d'administration ou la haute direction des politiques, procédures et directives relatives aux sanctions financières ciblées ;<br><br>(2) l'approbation (affectation) de ressources financières, techniques (informatiques) ou humaines visant à accroître le niveau de conformité aux obligations des sanctions financières ciblées, telles que le renforcement des connaissances et des compétences des employés dans le domaine des sanctions financières ciblées (formations, séminaires, certificats) et/ou le recrutement d'employés supplémentaires, l'allocation des ressources nécessaires à la mise en place de solutions de filtrage automatisé, etc., |

| C# | Question Text | Instructions |
|---|---|---|
| | | (3) des rapports réguliers sur la conformité des sanctions financières ciblées, y compris les risques de contournement des sanctions, les tendances et les vulnérabilités,<br><br>(4) l'organisation d'audits internes en matière de sanctions financières ciblées et la mise en œuvre de mesures en temps opportun pour remédier aux déficiences, etc. |
| C158 | Votre entité dispose-t-elle de politiques et de procédures concernant le contrôle direct et indirect des avoirs des personnes ciblées par les sanctions financières pour le financement du terrorisme et de la prolifération ? | |
| C159 | Votre entité consulte-t-elle la liste nationale de gel des avoirs lors de l'intégration des nouveaux clients ou lors de la mise à jour de la liste ? | |
| C160 | À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les titulaires de compte ? | |
| C161 | À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les mandataires ? | |
| C162 | À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les bénéficiaires effectifs ? | |
| C163 | À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les administrateurs/directeurs ? | |
| C164 | À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les actionnaires ? | |
| C165 | À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les représentants légaux ? | |
| C166 | À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les settlors/constituants ? | |
| C167 | À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les trustees ? | |
| C168 | À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les protectors ? | |
| C169 | À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les apporteurs d'affaires ? | |
| C170 | À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions | |

| C# | Question Text | Instructions |
|---|---|---|
| | financières) pour les structures de propriété complexe ? | |
| C171 | Votre entité a-t-elle identifié une personne/des opérations liées au financement du terrorisme ou à la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de référence? | |
| C172 | Prière d'indiquer le nombre total de personnes identifiées par votre entité, liées au financement du terrorisme au cours de la période de déclaration. | |
| C173 | Prière d'indiquer le nombre total de personnes identifiées par votre entité, liées au financement de la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de déclaration. | |
| C174 | Prière d'indiquer le nombre total de déclarations faites à la Direction du Budget et du Trésor (DBT) concernant le financement du terrorisme. | |
| C175 | Prière d'indiquer le nombre total de déclarations faites à la DBT concernant le financement de la prolifération des armes de destruction massive. | |
| 1.14 Personne politiquement exposée (PPE) | | |
| C176 | Votre entité prend-elle des mesures pour déterminer si les clients et les bénéficiaires effectifs sont des personnes politiquement exposées (PPE) ? | |
| C177 | Quelles mesures votre entité applique-t-elle pour déterminer si les clients et les bénéficiaires effectifs sont des PPE ? | |
| C178 | Quelles procédures supplémentaires de LCB/FT-P-C sont appliquées pour les PPE (par rapport à un client à risque standard) ? | L'entité déclarante devrait fournir une liste des mesures supplémentaires spécifiques et renforcées qui sont prises pour les PPE par rapport aux clients à risque standard. Par exemple :<br><br>(a) avant d'établir une relation d'affaires,<br><br>(b) au cours d'une relation d'affaires.<br><br>Si les mesures susmentionnées diffèrent pour les PPE locales et étrangères, prière d'indiquer quelle mesure s'applique à une PPE locale et laquelle s'applique à une PPE étrangère. |
| C179 | Etes-vous entrée en relation avec des PPE au cours de la période de déclaration ? | |
| C180 | Un filtrage des PPE est-t-il effectué dans le cadre du processus de CDD pour les nouveaux clients ? | |
| C181 | Veuillez indiquer une estimation du nombre moyen d'heures consacrées par le personnel chargé de la LCB/FT-P-C en amont de l'accueil d'un nouveau client PPE. | |
| C182 | Veuillez indiquer une estimation du pourcentage de correspondance entre les informations auto-déclarées et la détermination du statut de PPE. | |

| C# | Question Text | Instructions |
|---|---|---|
| C183 | Le filtrage des PPE a-t-il lieu de façon continue ? | |
| C184 | Veuillez indiquer le nombre moyen approximatif de jours nécessaires à la réévaluation du statut de PPE après des événements (tels que des changements de fonctions politiques). | |
| C185 | Les PPE font-elles l'objet d'une surveillance accrue ? | |
| C186 | Votre entité considère-t-elle toutes les relations PPE comme à haut risque de LCB/FT-P-C ? | |
| C187 | Votre entité a-t-elle toujours besoin de l'approbation de la haute direction pour intégrer un client ou un bénéficiaire effectif ou un bénéficiaire qui est une PPE et pour poursuivre une relation commerciale avec un client ou un bénéficiaire effectif ou un bénéficiaire qui devient une PPE après l'établissement de la relation commerciale ? | |
| C188 | Parmi votre clientèle, avez-vous des personnes qui sont devenues des PPE en cours de la relation d'affaire pendant la période de déclaration ? | |
| 1.15 Déclarations d'opérations suspectes | | |
| C189 | Votre entité s'est-elle enregistrée dans goAML ? | |
| C190 | Veuillez préciser pourquoi. | (lorsque la réponse ci-dessus est non) |
| C191 | Avez-vous identifié ou reporté des transactions ou activités suspectes à votre compliance officer au cours de la période de déclaration ? | |
| C192 | Prière d'indiquer le nombre total d'opérations et d'activités suspectes identifiées et déclarées en interne (au niveau de votre entité) au responsable de la conformité au cours de la période de déclaration. | (Pas nécessairement déposées à la CRF) |
| C193 | Votre entité a-t-elle déposé des DOS/DAS auprès de la CRF au cours de la période de déclaration ? | |
| C194 | Prière d'indiquer le nombre total de DOS/DAS que votre entité a déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration. | |
| C195 | Prière d'indiquer le nombre total de DOS/DAS liées au financement du terrorisme que votre entité a déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration. | L'entité déclarante devrait indiquer le nombre d'opérations suspectes, liées au financement du terrorisme, qu'elle a déclaré à la CRF de Monaco (https://amsf.mc). |
| C196 | Prière d'indiquer le nombre total de DOS/DAS liées au blanchiment de capitaux que votre entité a déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration. | L'entité déclarante devrait indiquer le nombre d'opérations suspectes, liées au blanchiment de capitaux, qu'elle a déclaré à la CRF de Monaco (https://amsf.mc). |
| C197 | Prière d'indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux sanctions financières ciblées que votre entité a déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration. | |
| C198 | Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux actifs virtuels ou aux prestataires de services d'actifs virtuels (PSAV) que votre entité a déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration. | |

| C# | Question Text | Instructions |
|---|---|---|
| C199 | Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux personnes morales monégasques déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration. | Lorsque la Personne Morale Monégasque fait l'objet de la DOS/DAS. |
| C200 | Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux personnes morales étrangères déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration. | |
| C201 | Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux trusts étrangers déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration. | |
| C202 | Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux infractions fiscales étrangères (pénales ou administratives) déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration. | |
| C203 | Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées au crime organisé déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration. | |
| C204 | Prière d'indiquer le nombre total de DOS/DAS liées à autre raison non-mentionnée ci-dessus que votre entité a déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration. | |
| C205 | Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées des relations d'affaires rejetées et déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration. | |
| C206 | Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées à des opérations rejetées et déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration. | |
| C207 | Prière d'indiquer le nombre total de tentatives d'opérations qui n'ont pas abouti et qui ont été déclarées à la CRF, au cours de la période de déclaration. | |
| C208 | Votre entité a-t-elle réagi en interne aux opérations suspectes ? (Par exemple : modification de la relation client, modification du niveau de risque du client) | Par exemple : modification de la relation client, modification du niveau de risque du client, prise de mesures pour éviter les dénonciations, etc. |
| C209 | Votre entité a-t-elle pris des mesures pour renforcer les contrôles internes en matière de LCB/FT-P-C, amender les politiques et procédures ou entreprendre d'autres procédures pour améliorer la déclaration des opérations suspectes au cours de la période de déclaration ? | |
| 1.16 Commentaires et retours | | |
| C210 | Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de cette section ? | |
| C211 | Prière de partager vos retours et vos commentaires au sujet de cette section. | |

**Instructions, Signatories**

| S# | Question Text | Instructions |
|---|---|---|
| Signataires | | |
| S1 | La ou les personnes dont le nom et le titre sont ajoutés ici attestent qu'elles ont fourni des réponses exactes aux questions, au mieux de leurs capacités. | |
| S2 | Le nom et le titre de la personne ajoutée ici attestent qu'elle est dûment autorisée à représenter l'entité déclarante et qu'elle s'est assurée que les données soumises ont été correctement examinées et constituent une représentation exacte, au mieux de ses capacités. | |
| S3 | Avez-vous besoin de rendre ce questionnaire sous forme incomplète ? | Si ce n'est pas le cas, prière d'écrire « Complet ». Si c'est le cas, prière d'indiquer la raison de la soumission d'un questionnaire incomplet. Une soumission incomplète peut entraîner une attention supplémentaire ou d'autres actions. |